



BULLETIN COMMUNAL N°95 – JUILLET 2025

Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint-Just N°ISSN 1630 1992

Impression en 650 exemplaires par RIM IMPRIMERIE – 02 97 66 25 23

SOMMAIRE

Carnet de familles p.3

Conseils municipaux p.4

Séance du 13 décembre 2024
Séance du 23 janvier 2025
Séance du 13 mars 2025
Séance du 14 avril 2025
Séance du 20 mai 2025

Communiqués de la Mairie p.24

Horaires d'ouverture
Concours photo
Chiens errants
Repas des aînés
Vie économique
Programme haies bocagères
Epicerie sociale
Energies du Canut à l'Oust
Déploiement de la fibre optique
Enedis vous informe
Récupérer un essaim d'abeilles
Les actualités de la Médiathèque

Redon Agglomération p.32

Office de tourisme p.34

Informations pratiques p.35

Mission Locale
GÉOSE
Le Département
La Préfecture communique
Santé Publique

Vie associative p.39

Calendrier des animations
Just Une Création
Botaplus
Foyer d'Animation Rural
CPIE Val de Vilaine
Amicale des parents de l'école publique
APEL OGECE Notre-Dame
Ecole Notre-Dame
Les Cavaliers de la Vallée
Comité des Fêtes
Just'Mobil
Mégalithes'Storm
Tennis Club de Cojoux
Vert Emeraude
Collectif d'habitants stop Taranis
Classes 5

LE MOT DU MAIRE

Chers habitants,

Au fil des mois, notre commune poursuit ses efforts pour assurer la sécurité et le bien-être de tous. La défense incendie continue d'être renforcée sur l'ensemble du territoire, visant une protection optimale pour chacun d'entre vous. La finalisation de la vidéosurveillance est prévue cette année avec la pose de nouvelles caméras et de lecteurs de plaques d'immatriculation à proximité de l'école et du cimetière. La sécurisation de la dernière entrée du bourg, côté Pipriac, est également prévue dans les semaines à venir.

Par ailleurs, nous sommes heureux d'annoncer la création d'un nouveau lotissement de 17 lots, une belle opportunité pour accueillir de nouvelles familles et dynamiser notre village. En centre-bourg, la livraison de 5 logements Neotoa, prévue en septembre, viendra également enrichir notre offre de logements.

Pour répondre aux sollicitations de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du « Plan 5000 équipements Génération 2024 », nous avons déposé une demande de subvention (jusqu'à 80%) pour la création d'un City stade, d'un Pumptrack, d'une Jump-line et d'un parc Mobi'ludique sur le complexe sportif. Ces équipements enrichiront l'offre sportive et ludique mais aussi touristique avec la proximité du camping.

Saint-Just a été inscrite par les services de l'Etat sur la liste des « Villages d'avenir » qui nous permet de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie. C'est l'occasion d'étudier l'opportunité et la faisabilité du déplacement du restaurant scolaire et de la garderie en face de l'école, voire-même la création d'un pôle enfance pour faire face à l'augmentation de la population.

La rénovation du clocher de l'église, symbole de notre patrimoine est en bonne voie. L'audit campanaire et les études réalisées sur le beffroi vont permettre de prioriser et programmer les travaux nécessaires.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances

Profitez bien de cette période estivale !

Bien cordialement,

Votre Maire,
Daniel MAHÉ.

Carnet de familles



Ils ont montré le bout de leur nez



Dario ANDREETTI HOBMA	le 8 janvier 2025
Nathan TARRADA-VIVES	le 06 février 2025
Kylie CANU HAMON	le 05 mars 2025
Emma RIAUD	le 23 mai 2025
Alessio DIVET	le 02 juin 2025

Ils se sont unis



Alexandre NEFF et Claire BACHER	le 28 décembre 2024
David MASSART et Christelle CARDIN	le 24 mai 2025

Ils nous ont quittés



Gaby VACHAUDEZ	le 29 décembre 2024
Didier LESOURD	le 16 janvier 2025
Louis LUMEAU	le 25 janvier 2025
Joséphine PABLO, veuve DOLLET	le 1 ^{er} février 2025
Paulette RACAPÉ	le 27 février 2025
Denise RENAUD, veuve TUEL	le 05 mai 2025
Bernard LEMÉE	le 16 juin 2025

Réunions du Conseil municipal



Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. B. DALLÉRAC, Mme N. DELACOUR, Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR et M. V. YVOIR

1. Lotissement Le Domaine des Landes : présentation de l'esquisse suite à l'achat de la parcelle ZH 345 (4 lots supplémentaires)

Dans le cadre de l'acquisition par la commune de la parcelle ZH 345, le plan d'aménagement du lotissement Le Domaine des Landes va être revu. Une nouvelle esquisse intégrant cette parcelle permettra la viabilisation de 4 lots supplémentaires. De plus, cette esquisse propose la création d'une impasse depuis l'actuel projet de lotissement.

2. Tarifs communaux 2025

Tout contrat signé avant cette décision bénéficiera des tarifs précédents hormis pour les contrats de la salle du Far qui comporte depuis le 11/12/2024 une cuisine équipée d'un four, date à laquelle entreront en vigueur ces tarifs.

- Salle de Cojoux – capacité 350 places assises**

		SALLE			CUISINE		Réveillons Noël et Nouvel An avec cuisine
		semaine lundi au jeudi	week-end et férié 1 jour	week-end et férié 2 jours	1 jour	2ème jour	
Commune de Saint-Just & propriétaires de foncier bâti	Particuliers	250 €	300 €	500 €	100 €	50 €	700 €
	Associations et entreprises + thé dansant, belote, etc...	200 €	200 €	400 €	100 €	50 €	700 €
Hors commune	Particuliers	400 €	500 €	800 €	100 €	50 €	700 €
	Associations et entreprises + thé dansant, belote, etc...	250 €	300 €	600 €	100 €	50 €	700 €

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Période de gratuité aux associations de St Just de la salle de Cojoux : entre le 1^{er} octobre et le 31 mars sauf réveillons de Noël et du Nouvel An. La salle reste accessible aux associations en dehors de cette période, mais à titre onéreux.

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

- **Salle du FAR – capacité 80 places assises**

		1 jour	2 jours	Réveillon Noël & Nouvel An
Commune de Saint-Just uniquement	Particuliers & Associations	200 €	350 €	350 €

Location réservée aux habitants et aux propriétaires de fonciers bâtis de la commune de Saint-Just.

Une gratuité est accordée par association communale et par an, pour une seule salle communale : soit la salle de Cojoux, soit la salle du FAR (au choix).

Exception : des gratuités supplémentaires sont accordées à l'association du FAR pour les représentations théâtrales et l'organisation de Fest-Noz, et à toute association communale organisant une manifestation à but non lucratif.

- **Relais des Menhirs - capacité 50 places assises**

	TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune	TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations...)	60 €	
Pique-nique associatif	15 €	60 €
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon Noël et Nouvel An	150 €	200 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,20 €	0,20 €

Pour les associations locales qui assurent des animations à but non lucratif, la location reste gratuite ; tandis que pour les activités qui s'avèrent à but lucratif, un contrat de location sera établi aux prix adoptés.

• **Gîte – dortoir de 34 lits**

	TARIFS PARTICULIERS		TARIFS GROUPES SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS JEUNESSE	
	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10	Hiver du 01/11 au 31/03	Eté du 01/04 au 30/10
Nuitée (1)	20 €	18 €	16 €	15 €
Linge de lit (2)	4 € <i>pour le séjour</i>	4€ <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>	4 € <i>pour le séjour</i>
Chevaux	2 €	2 €	2 €	2 €
Salle vitrée	60 € <i>Salle vitrée seule : en journée uniquement de 8h à 17h</i> <i>Salle vitrée + 12 couchages minimum : en journée et/ou soirée</i>			
Réveillons Noël et nouvel an	750 € : Intégralité du gîte			
Taxe de séjour (3)	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour		5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour	

• **Chambres d'étape – 12 lits (4 chambres de 3 lits)**

	TARIF
Chambre pour 1 personne (1)	30 €
Chambre pour 2 personnes (1)	40 €
Chambre pour 3 personnes (1)	50 €
Linge de lit (2)	4 €
Chevaux	2 €
Taxe de séjour (3)	5% du coût par personne de la nuitée dans la limite de 2,30€ + taxe additionnelle départementale au taux de 10% de la taxe de séjour

(1) Ce tarif comprend la mise à disposition d'un drap housse et d'un oreiller

(2) Kit comprenant une couette et sa housse, la taie d'oreiller.

(3) Sont exonérés de la taxe de séjour : les mineurs, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la communauté d'agglomération

- **Camping Les Landes de Cojoux**

1 emplacement + 1 véhicule	3,00 €
Véhicule ou caravane supplémentaire	3,00 €
Visiteur	1,50 €
Taxe de séjour	0,22 €
Branchement électrique	2,50 €
Cauton adaptateur borne électrique	16,00 €
Garage mort	1,50 €
Chevaux	2,00 €
Autres animaux	0,50 €

RÉSIDENTS	
Personne	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

"MARABOUTS" ET ASSOCIATIFS	
Tarif unique encadrant et enfant	2,00 €

GROUPE 10 PERSONNES ET + Sur le même emplacement	
Adulte	3,00 €
Enfant de - 7 ans	1,50 €

HABITATS TOILÉS	
Emplacement + 1 véhicule	20,00 €

- **Salle de la mairie**

Salle de la mairie Pour les particuliers – vin d'honneur Pour les associations communales	30,00 € gratuité
Tables et bancs pour une utilisation uniquement dans le parc derrière la mairie Pour les particuliers Pour les associations	20,00 € gratuité

- **Salle des sports**

Salle des sports Pour les associations communales	gratuité
---	----------

- **Suppression de la régie des photocopies**

Etant donné la faible activité depuis plusieurs années de la régie de recettes des photocopies, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de la clôturer au 31 décembre 2024 et de mettre fin aux fonctions des régisseurs de la régie.

- **Cimetière : nouveaux tarifs**

COLUMBARIUM	
Participation à l'investissement pour une case	1 000 €
Concession d'une case 10 ans	150 €
Concession d'une case 20 ans	300 €
JARDIN DU SOUVENIR	
Dépôt de cendres	60 €
CAVURNE	
Vente d'un caverne	320 €
Concession de caverne 30 ans	100 €
Concession de caverne 50 ans	150 €
CAVEAUX	
Caveau 2 places (creusé et posé)	1 550 €
Caveau 3 places (creusé et posé)	1 950 €
Concession de 30 ans	150 €
Concession de 50 ans	200 €

3. Financement des écoles privées, fixation du coût année scolaire 2024/2025 : modification de la délibération du 7/11/2024

Les effectifs indiqués sur la délibération du conseil municipal du 7/11/2024 ne correspondent pas à ceux de la rentrée scolaire au 1^{er} septembre 2024. Aussi il convient de modifier la délibération de la façon suivante :

La participation aux écoles du RPI pour l'année scolaire 2024/2025 est de 34174€, soit :

- 14 élèves en maternelle x 1 523€ = 21 322€
- 7 élèves en primaire x 476€ = 12 852€

La participation sera versée sur 10 mois à l'OGEC de chaque école selon la répartition suivante :

- Ecole de Saint-Just = 20 180€
- Ecole de Renac = 9 234€
- Ecole de la Chapelle de Brain = 4 760€

4. Convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie

La prestation de contrôle des hydrants avec la SAUR se termine en fin d'année 2024. En effet, dans le cadre de la sécurité incendie sur la commune, il s'avère indispensable de procéder à l'entretien préventif des poteaux et bouches d'incendie. A ce titre, le prestataire accepte une mission de surveillance, d'entretien et de petites réparations des appareils de lutte contre l'incendie situés sur le domaine public

dépendant du territoire de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler la convention pour le contrôle des appareils de défense contre l'incendie qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 3 ans qui se renouvellera par tacite reconduction deux fois pour une période de 3 ans.

5. Médiathèque : adoption du règlement intérieur

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement intérieur à destination des usagers de la médiathèque « L'Espace des Landes » qui sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Il sera remis à chaque usager au moment de la souscription à l'abonnement.

6. Règlement du concours photo

La 5^{ème} édition du concours photo se déroulera du 1^{er} janvier au 31 mai 2025.

Les thèmes retenus sont :

- « Quand le vent s'invite »,
- « Jeux de lumière »
- « Les oiseaux ».

Le conseil municipal a validé à l'unanimité cette 5^{ème} édition avec les lots suivants :

- 1^{er} lot de chaque thème : 1 tirage 30*40cm encadré et vitre verre antireflet (75 €)
- 2^{ème} et 3^{ème} lot de chaque thème : 40 € et 20 € en bons d'achat dans un commerce de la commune.

7. Décision modificative

Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
Fonctionnement				
6618	Intérêts des autres dettes	2 000.00	+ 5 000.00	7 000.00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	1 000.00 €	+ 200.00 €	1 200.00 €
61521	Entretien terrains	20 000.00	- 5 200.00	14 800.00

8. Questions diverses

- **Adoption des restes à réaliser 2024 - Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2025**

N° Opération	Crédits votés au BP 2024	RAR 2023 inscrits au BP 2024	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives votées en 2024	Montant total	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
104 – Alliance touristique La Chapelle Renac St Just	120 000 €		-15 000 €	105 000 €	26 250 €
114 – Aménagement Place de l'Eglise et ses abords	540 000 €	388 752 €	43 200 €	971 952 €	35 924 €
121 – Défense extérieure contre l'incendie	46 110 €	32 250 €		78 360 €	19 590 €
130 – Vidéosurveillance et cybersécurité	100 000 €	5 000 €		105 000 €	26 250 €
133 – Lampadaires bourg	70 100 €	6 250 €		76 350 €	19 087 €
134 – Aménagement de la Place de l'Eglise Phase 2	22 500 €	12 500 €		35 000 €	7 859 €
65 –Extension cimetière, consolidation mur portail	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
36 – Réserve foncière	34 300 €			34 300 €	8 575 €
140 – Coffret e-boo service d'urgence	5 000 €			5 000 €	1 250 €
TOTAL	938 010 €	444 752 €	43 200 €	1 425 962 €	148 535 €

- **Renouvellement de la convention avec le GESPR secteurs Jeunesse et Sport**

La convention de mise à disposition entre le GESPR/GEIQ (prestation Sport et Jeunesse) et la commune de Saint-Just est conclue pour une durée de 12 mois. Elle débutera le 1^{er} septembre 2024 et s'achèvera le 31 août 2025 avec prorogation par tacite reconduction.

- **Festival Court-Circuit 2025**

9^{ème} édition consécutive sur le territoire proche de Pipriac programmée mi-septembre 2025.

SÉANCE DU 23 JANVIER 2025

Étaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. H. BLOUIN, Mme H. FRANGEUL, Mme G. YVOIR et M. V. YVOIR

1. Lotissement Le Domaine des Landes : consultation bureaux d'études pour étude Loi sur l'Eau

Le fait d'inclure la parcelle ZH 345 dans le périmètre du lotissement va entraîner un nouveau dépôt de permis d'aménager et amène à une surface aménagée qui dépasse 1 hectare. Aussi, le nouveau projet doit être soumis à un dossier Loi sur l'Eau. Dans ce cas, il faut missionner un bureau afin de définir le

mode de gestion des eaux pluviales et les volumes de gestion.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de valider la proposition du Bureau NEED de Saint-Jouan des Guérets (35430) pour la somme de 3 710.00 € HT soit 4 452.00 €.

2. Vidéosurveillance : appel à projets 2025, demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)

Les 4 sites retenus sont : le complexe sportif de Cojoux, la Place de l'Eglise, les abords de l'école et le cimetière. Les travaux prévus s'élèvent à hauteur de 95 381,00 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, a adopté l'opération ci-dessous énoncée et les

modalités de financement, et sollicite l'aide de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2025 pour cette opération et toutes subventions susceptibles d'être allouées.

VIDEOSURVEILLANCE					
Dépenses HT			Recettes		
Cybersécurité	10 181.00 €	10.67 %	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	76 304.80 €	80.00 %
Vidéosurveillance	76 000.00 €	79.68 %			
Abattage haie	5 200.00 €	5.45 %	Autofinancement	19 076.20 €	20.00 %
Génie civil	4 000.00 €	4.20 %			
TOTAL	95 381.00 €	100.00 %	TOTAL	95 381.00 €	100.00 %

3. Demandes de subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2025

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE					
Dépenses HT			Recettes		
Travaux de défense extérieure contre l'incendie	65 300.00 €	100.00 %	Etat – DETR 2025 (40% de 35 000€ HT)	14 000.00 €	21.44 %
			Etat – Fonds Vert	38 240.00 €	58.56 %
			Autofinancement	13 060.00 €	20.00 %
TOTAL	65 300.00 €	100.00 %	TOTAL	65 300.00 €	100.00 %

RENOVATION ENERGETIQUE ET SECURISATION DE LA MAIRIE					
Dépenses HT			Recettes		
Couverture	15 000.00 €	41.67 %	ETAT DETR 2025	18 400.00 €	40.00 %
Menuiseries extérieures	6 000.00 €	16.66 %	ETAT DSIL 2025	18 400.00 €	40.00 %
Isolation	25 000.00 €	41.67 %	Autofinancement	9 200.00 €	20.00 %
TOTAL	46 000.00 €	100.00 %	TOTAL	46 000.00 €	100.00 %

EXTENSION DU LOCAL PALETS					
Dépenses HT			Recettes		
Charpente	4 317.93 €	67,10 %	ETAT DETR 2025	1 925.38 €	30.00 %
Maçonnerie	2 100.00 €	32.90 %	ETAT DSIL 2025	3 208.97 €	50.00 %
			Autofinancement	1 283.58 €	20.00 %
TOTAL	6 417.93 €	100.00 %	TOTAL	6 417.93 €	100.00 %

RESTAURATION DES SANITAIRES DU RESTAURANT SCOLAIRE					
Dépenses HT			Recettes		
Faïence, plomberie, peinture	12 000.00 €	100,00 %	ETAT DETR 2025	9 200.00 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2025	9 200.00 €	40.00 %
Menuiseries extérieures	5 000.00 €		Autofinancement	4 600.00 €	20.00 %
Mobilier	6 000.00 €				
TOTAL	23 000.00 €	100.00 %	TOTAL	23 000.00 €	100.00 %

EGLISE : RENOVATION DU CLOCHER					
Dépenses HT			Recettes		
Etudes diagnostic et audit de l'installation campanaire	16 182.41 €	100,00 %	ETAT DETR 2025	6 472.96 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2025	6 472.96 €	40.00 %
			Autofinancement	3 236.48 €	20.00 %
TOTAL	16 182.41 €	100.00 %	TOTAL	16 182.41 €	100.00 %

Travaux d'aménagements de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg					
Dépenses HT			Recettes		
Busage – cheminement piétonnier Mise aux normes des réhausseurs – radar pédagogique mobile	20 000.00 €	100,00 %	ETAT DETR 2025	8 000.00 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2025	8 000.00 €	40.00 %
			Autofinancement	4 000.00 €	20.00 %
TOTAL	20 000.00 €	100.00 %	TOTAL	20 000.00 €	100.00 %

Système e-Boo : coffret pour service d'urgence (secours hélicoptéré)					
Dépenses HT			Recettes		
Coffret e-Boo	5 000.00 €	100,00 %	ETAT DETR 2025	2 000.00 €	40.00 %
			ETAT DSIL 2025	2 000.00 €	40.00 %
			Autofinancement	1 000.00 €	20.00 %
TOTAL	5 000.00 €	100.00 %	TOTAL	5 000.00 €	100.00 %

4. Demande de subvention Amendes de police 2025

Il convient de sécuriser l'entrée de bourg côté Pipriac par des travaux de busage et de remettre aux normes les réhausseurs situés aux entrées de bourg à « Camas » et « Route de Renac ». De plus, plusieurs personnes se plaignent de la vitesse dans le bourg et dans les villages. Aussi il est envisagé d'acquérir un radar pédagogique mobile.

Le coût de ces travaux s'élève à 20 000.00 € HT et peut être subventionné par le

Département 35 au titre des Amendes de Police 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser M. le Maire à solliciter le Département 35 pour une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2025 sur les travaux d'aménagement de sécurité en centre bourg et aux entrées de bourg.

5. Rénovation du clocher de l'église : audit de l'installation campanaire et étude de diagnostic

La délibération n° 2024/089 en date du 7/11/2024 retenait le bureau d'études DAOUAD Architectures & Patrimoines de Rennes pour une étude diagnostic du clocher de l'église pour la somme de 14 882.41 € HT.

Une expertise complémentaire doit être

réalisée : un audit de l'installation et des équipements campanaires (beffroi et cloches).

Le conseil municipal a retenu, à l'unanimité, la proposition du bureau d'études de l'entreprise BODET pour la somme de 1 300.00 €.

6. Vente d'une partie du CR 114 à Landrenais : délibération modificative

La délibération n° 2017/040 du conseil municipal en date du 08/06/2017 autorisait la vente à M. et Mme CHEVREL Jean-Pierre suite à enquête publique, puis celle en date du 23/11/2023 n° 2023/083 acceptait la vente à Mmes Jacqueline PRIME veuve CHEVREL et Nathalie CHEVREL épouse DUDOUET suite au

décès de M. Jean-Pierre CHEVREL. La vente concerne désormais uniquement la fille des époux CHEVREL.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la vente d'une partie du Chemin Rural n°114 sis à « Landrenais » au nom de Mme Nathalie CHEVREL épouse DUDOUET.

7. Convention d'adhésion au bouquet de services du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne pour la période 2025-2029

Le conseil municipal a validé, à l'unanimité, la convention d'accès au bouquet de services pour la période 2025-2029 proposée par le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

8. Vente d'un espace communal

La délibération n° 2024/093 du conseil municipal du 7/11/2024 acceptait la demande d'acquisition d'un espace communal au lieu-dit « Bénihel ». Après échange avec les services du Département 35, celui-ci a émis un avis défavorable du fait de l'emplacement de cet

espace.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de suivre l'avis des services du Département 35 en annulant la décision de vente prise le 7/11/2024.

9. Remise exceptionnelle sur une location à la salle du FAR

La délibération du conseil municipal en date du 13/12/2024 fixait les tarifs des locations des bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2025 hormis pour la salle du FAR où les tarifs prenaient effet au 11/12/2024, date à laquelle un four avait été installé dans la cuisine ce qui engendrait un coût supplémentaire en électricité et qui offrait la possibilité de cuisiner sur place.

Une réclamation a été reçue en mairie de personnes ayant loué la salle du FAR à la date du 31/12/2024 demandant à appliquer le tarif indiqué sur leur contrat de location pour la soirée du Nouvel An soit 250€ au lieu de 350€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer à titre exceptionnel le tarif de 250€ pour la soirée du 31/12/2024.

10.PATA 2025

La réalisation de point à temps automatique permet d'entretenir les routes de la commune et nécessite la fourniture de 30 tonnes d'émulsion de bitume maximum.

Après délibération, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lancer une

consultation auprès d'entreprises pour la réalisation du PATA 2025 afin de retenir l'entreprise à une prochaine réunion. La commission voirie se réunira pour établir les besoins par secteurs.

11.Curage de fossés

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'autoriser de lancer une consultation auprès d'entreprises pour la réalisation de travaux de curage de fossés sur 2025 afin de retenir

l'entreprise à une prochaine réunion. La commission voirie se réunira pour établir les besoins par secteurs.

12.Questions diverses

•Convention relative à la prise en charge du coût résiduel des charges de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune de Pipriac

Le 10 janvier 2025, les Maires des communes dont sont originaires les enfants fréquentant le centre de loisirs de Pipriac se sont réunis à la mairie de Pipriac. La discussion portait sur la prise en charge du déficit de fonctionnement de ce service.

Un projet de convention a été élaboré à la suite de cette rencontre. Cette convention a pour objet de permettre la prise en charge par les communes bénéficiant du service de 50 % du reste à charge du coût de fonctionnement du centre de loisirs de Pipriac

Par conséquent, il est demandé à la commune de Saint-Just de verser 7 € par jour de présence enfant avec un plafonnement de 30 jours par enfant par an à la commune de Pipriac. Ce calcul a été fait en fonction de la fréquentation des enfants de Saint-Just sur l'année 2023 et peut évoluer sur les exercices suivants.

Notre commune ne disposant pas d'un centre de loisirs, les enfants de Saint-Just peuvent être accueillis dans les communes voisines de Langon, Pipriac ou Renac au tarif « communes extérieures ».

Afin de réduire ce surcoût, une délibération avait été prise le 23/02/2023 concernant la prise en charge du supplément appliqué aux familles de Saint-Just qui fréquentent ces centres de loisirs à raison de 4 € par enfant et par jour ou de 2 € par enfant et par demi-journée.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas adopter la convention proposée par la commune de Pipriac et de confirmer les termes de la délibération n° 2023/008 du 23/02/2023 qui reste applicable au 01/01/2025 : le conseil municipal accorde la même aide à toutes les familles quel que soit le centre de loisirs fréquenté avec un versement direct à la famille sur présentation d'une facture acquittée.

•Désignation d'un nouveau délégué à la Commission Voies et Chemins

Par délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020, il a été constitué les différentes commissions communales dont la commission Voies et Chemins à laquelle M. le Maire propose de rajouter un membre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de modifier la composition de la commission municipale dont l'objet et les membres sont les suivants :

M. Hervé JARNOT, responsable,

Mme Catherine DUTHU

M. Vincent YVOIR

M. Benoît DALLÉRAC

M. Cyrille BOUREL

M. Hervé BLOUIN

Extra-municipaux : M. Gaston CHEVAL,
M. Julien MAIGNAN, M. Stéphane LUMEAU, et
M. Claude BOUREL

•Mur du cimetière

Le mur du cimetière côté Nord est gonflé et devient dangereux car il menace de s'écrouler. La démolition est confiée à Iloz (chantier d'insertion) et va être effectif dans les prochains jours.

SÉANCE DU 13 MARS 2025

Etaient présents : M. D. MAHÉ, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. C. BOUREL, M. H. JARNOT, M. H. BLOUIN, M. B. DALLÉRAC, Mme M. MAHÉ, et Mme G. YVOIR

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au DPU : AB 443 et ZH 434

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption pour les terrains cadastrés AB443 et ZH434, d'une contenance totale de 3016ca situés « Rue Abbé Corbe ».

2. Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS LANDISET en vue d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Ganton

M. le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS LANDISET, dont le siège social est situé 10 Chemin des Rues à Saint-Ganton, en vue d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur la commune de Saint-Ganton.

Cette demande d'autorisation est soumise à enquête publique qui se déroule du 27/02/2025 (14 h) au 01/04/2025 (12 h). Le registre dématérialisé sera clos automatiquement le mardi 1^{er} avril 2025 à 12 h précises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis défavorable sur le projet présenté.

3. Vote des subventions 2025

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL	2 500,00 €		A l'unanimité
OGEF Fournitures scolaires	Fournitures scolaires : 45 €/41 enfants = 1845,00€		A l'unanimité
Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	Elèves maternelles 14 enfants x 1523€ = 21322 € Elèves primaires 27 enfants x 476€ = 12852 €		A l'unanimité
Nature et Mégalithes	1 000,00 € + 500,00 € organisation Rencontres préhistoriques de Bretagne à Saint-Just		A l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale	1 500,00 €		A l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		A l'unanimité
UNC de Saint-Just	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA	580,00 €	B. DALLÉRAC	A l'unanimité
Groupe Saint-Yves	1 500,00 €	C. BOUREL	A l'unanimité
Tennis Club Cojoux	500,00 €		A l'unanimité
Mégalithes Storm	500,00 €		A l'unanimité
Comité des fêtes	800,00 €		A l'unanimité
Groupe Secours Catholique	50,00 €		A l'unanimité
ESCP Volley	920,00 €		A l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		A l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		A l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST	750,00 € (à condition que la fête ou le départ de la fête se fasse dans le bourg) Ou 500,00 € si maintien du lieu actuel « La Vallée »		A l'unanimité
Epicerie sociale de Pipriac Au pain d'épices	Pas de demande		

Comice Agricole du canton de Pipriac	Pas de demande		
Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint- Ganton Fonctionnement	400,00 € si organisation d'une manifestation		A l'unanimité
Just Une Création	500,00 €		A l'unanimité
JUST'Mobil	500,00 €		A l'unanimité
Les Cavaliers de la Vallée	250.00 €		11 pour 1 abstention
Entre Palis et Mégalithes	600,00 €		A l'unanimité
RPI Séjour Val de Loire 24 élèves	20% du coût du voyage plafonné à 45 €/enfant habitant la commune Soit coût du voyage $185\text{€} \times 20\% = 37\text{€}$ (plafonné à 45 €) $24\text{ élèves} \times 37\text{€} = 888.00\text{€}$		A l'unanimité
Résidence St Conwoion à Sixt-sur-Aff	100,00 € (4 résidents de Saint-Just)		A l'unanimité

Participation à un voyage scolaire de l'école publique de Saint-Ganton

M. le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton, reçu en mairie le 4 février 2025, concernant une demande de subvention pour un voyage scolaire à Lorient du 31/03/2025 au 02/04/2025 des classes de GS-CP, CE1-CE2 et de CM1-CM2. 32 enfants de la commune de Saint-Just participeront à ce séjour.

L'octroi de subventions aux enfants fréquentant les écoles publiques du secteur a déjà fait l'objet à plusieurs reprises de débats au sein du conseil municipal.

Lors de ses réunions du 22/12/2022 et du 23/02/2023, le conseil municipal a maintenu sa décision d'attribuer une subvention

uniquement aux enfants habitant la commune de Saint-Just et scolarisés au sein du RPI Saint Melaine St Just Renac La Chapelle de Brain.

S'appuyant sur des décisions antérieures du conseil municipal, la Commission Subventions réunie le 22/02/2025 a émis un avis défavorable à la demande de l'Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton.

Le conseil municipal a décidé, par 9 pour et 3 abstentions, de suivre l'avis de la Commission Subventions et de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint-Ganton pour une participation à tout voyage scolaire.

4. Mise en place du Compte Financier Unique

Le **Compte Financier Unique (CFU)** est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion (création d'un unique document).

Expérimenté par des collectivités volontaires, le CFU sera généralisé à toutes les entités publiques locales sous référentiels M57 et M4 par l'article 205 de la loi de finances pour 2024.

Tous les budgets annexes en M57 doivent mettre en œuvre le compte financier unique en même temps que le budget principal.
L'adoption du CFU doit être concertée avec le trésorier.

La commune de Saint-Just remplit les deux prérequis suivants :

- avoir adopté le référentiel M57,
- dématérialiser la transmission des documents budgétaires à la préfecture et au comptable public.

Obligatoire en 2026 et la Commune réunissant les prérequis informatiques pour faire la transition, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de passer au C.F.U. dès cette année.

Le conseil municipal à l'unanimité, a autorisé la mise en place du compte financier unique (C.F.U.) à partir du compte administratif de l'année 2024 pour le budget principal et les budgets annexes.

5. Lotissement Le Domaine des Landes : avance remboursable du budget principal au budget annexe lotissement

A la clôture de l'exercice 2024, la valeur du stock est de 7020 €.

Afin d'assurer l'équilibre financier du budget annexe « Lotissement du Domaine des Landes », dans l'attente de la commercialisation des lots, il est proposé au conseil de verser des avances du budget principal à hauteur de la valeur du stock.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de verser une avance de 7020 € du budget communal au budget annexe « Lotissement Le Domaine des Landes » en 2025. Le budget annexe effectuera ses remboursements au budget principal au fur et à mesure de l'avancement des cessions de terrains, de manière à ne laisser que le montant nécessaire pour financer la valeur du stock restant. Il complètera l'avance à hauteur de la valeur du stock en cas d'augmentation de celle-ci.

6. Commission Informatique

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer et composer la commission municipale « **Commission Informatique** », qui a pour membres :

- M. Benoît DALLÉRAC, référent élu
- Mmes Sylvie FONTAINE et Anne-Sophie RÉGENT, agents au service secrétariat.

7. Achat d'une table de ping-pong

Les pongistes ont signalé qu'il est nécessaire d'équiper l'association d'une nouvelle table de ping-pong au vu du nombre d'adhérents en augmentation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'accéder la demande de l'Association du FAR de Saint-Just dans le cadre de l'activité Tennis de table et de procéder à l'acquisition d'une table de ping-pong au prix de 759.50 € TTC à Intersport à la Mézière. Elle sera entreposée dans le local Palets.

8. Cession Chemin Rural 146

M. le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 08/06/2017 et le rapport du Commissaire Enquêteur du 30/03/2017.

Le Notaire fait part que les conditions de l'avis favorable rendu par le Commissaire Enquêteur (accès aux parcelles ZT31, 33, 34 et 35 et convention de passage avec indivision Debray) ne peuvent pas être mises en œuvre en raison de l'absence d'héritiers connus suite au décès de Mme Marie Rose Debray survenu le 8/09/2022.

M. le Maire propose que les conditions du Commissaire Enquêteur soient respectées avec un engagement de l'acquéreur de régulariser lesdites conventions de passage à première demande des héritiers connus et que l'acquisition se fasse directement au nom de M. Ronan ROUESNÉ, 30 Le Vieux Bourg à Saint-Just (35550), fils de M. et Mme Michel ROUESNÉ.

Après délibération, le conseil municipal valide, à l'unanimité, ces propositions.

9. PATA : choix de l'entreprise

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir l'entreprise LAGOUTE TP de Châteaugiron (35410) pour un montant de 35 800,00€ HT soit 42 960,00 € TTC pour 40 tonnes d'émulsion de bitume maximum.

10. Curage de fossés : choix de l'entreprise

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de charger M. le Maire de retenir la proposition la mieux-disante pour une moyenne de 20 km de curage de fossés et dérasage sans évacuation. La commission voirie s'est réunie le 22/02/2025 pour établir les besoins par secteurs.

11. Avis sur la demande de double-rattachement des élèves de Saint-Just aux collèges publics de Redon et de Guipry

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de l'Amicale des Parents de l'Ecole Publique des Colibris de Saint-Ganton pour un double-rattachement des élèves de Saint-Just aux collèges publics Anne-Marie Boudaliez de Redon et Gaël Taburet de Guipry.

Le collectif des parents, qui inclut des familles de Saint-Ganton et de Saint-Just, a fait une demande

d'un rattachement définitif au collège de Guipry, avec mise en place d'un transport scolaire pour la rentrée 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a donné un avis favorable à la demande de double-rattachement des élèves de Saint-Just aux collèges publics Anne-Marie Boudaliez de Redon et Gaël Taburet de Guipry afin de soutenir l'APEP dans sa démarche auprès des services du Conseil Départemental, de la Direction des services de l'Education Nationale d'Ille-et-Vilaine et de la Région Bretagne.

12.Modification du règlement de la salle de Cojoux

Le traiteur qui organisera le Réveillon du Nouvel An 2025 pour son compte personnel à la salle de Cojoux souhaite une mise à disposition 2-3 jours avant la manifestation pour faire la mise en place de la salle.

Le règlement intérieur de la Salle de Cojoux stipule que « la remise des clés se fait au plus tôt la veille de la location ».

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, la modification du règlement :
« la remise des clés se fait au plus tôt la veille de la location excepté dans le cadre de l'organisation du Nouvel An par un professionnel ou la préparation d'un mariage qui disposera de la salle 2 jours avant la location suivant les disponibilités ».

13.Questions diverses.

• Correction sur amortissements antérieurs

Numéro du bien	Désignation du bien	Compte budgétaire	Amortissement excédentaire	Compte à débiter	Compte à créditer	Montant
1027.3-2031	ACOMPTE 30 MO ÉTUDE FAISABILITE CLUB HOUSE (amortissement postérieur à 2018 alors que le bien a été sorti en 2018)	203	2520.00 €	2803	1068	2520.00 €
40.3-204182	EXTENSION RÉSEAUX ÉLECTRIQUES (l'amortissement de 472 € constaté sur 3 exercices après la sortie du bien sorti en 2020 n'avait aucun objet)	204182	1416.00 €	2804182	1068	1416.00 €
10.9.17-2031	ÉTUDE THERMIQUE EXISTANT MÉDIATHEQUE (déjà inclus dans le bien 10.9.15-2031 amortissements 2022 et 2023 sans objet)	203	1380.00 €	2803	1068	1380.00 €
2021-1-3	HONORAIRES ARCHITECTE MÉDIATHEQUE (déjà inclus dans le bien 2020-1-1, amortissements 2022 et 2023 sans objet)	203	3542.29 €	2803	1068	3542.29 €
2021-1-4	HONORAIRES ARCHITECTE DÉMOLITION DÉSAMIANTAGE MÉDIATHEQUE (déjà inclus dans le bien 2020-1-1, amortissements 2022 et 2023 sans objet)	203	236.76 €	2803	1068	236.76 €

• Demande de permis exclusif de recherches de mines dit « Taranis »

La société Breizh Ressources basée à Lorient a déposé le 11/10/2023 auprès du ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique une demande d'octroi d'un Permis Exclusif de Recherche de Mines (PERM) dit « Taranis » portant sur 359.5 Km² sur 20 communes du pays de Redon et au-delà (9 du Morbihan, 9 d'Ille-et-Vilaine et 2 de Loire Atlantique), dont la commune de Saint-Just. Il s'agit d'une filiale créée en Bretagne par le Canadien Aurania Ressources, spécialisé dans la recherche de métaux précieux. C'est une demande de permis déposée pour rechercher la présence de quarante métaux différents, tels que l'antimoine, l'argent, le bismuth, le cobalt, le cuivre, le plomb ou encore le zinc.

Au vu du périmètre incluant la commune de Saint-Just, M. le Maire sollicite le conseil municipal afin de prendre position dans le prolongement des échanges en mairie avec Breizh Ressources puis avec l'Association Eau et rivières de Bretagne qui s'oppose fermement à ce projet en raison de son impact environnemental. Ce projet pourrait avoir un impact sur la ressource en eau et sur l'environnement.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de s'opposer à tout prélèvement et toute opération d'exploration sur les parcelles communales dans l'état actuel du dossier. Quant aux propriétaires privés, ils seront libres d'accepter ou pas des investigations sur leurs terrains.

• Adjoint technique : recrutement d'un contractuel à la suite d'un accroissement temporaire d'activité

La délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2022 portait sur la création d'un poste d'adjoint technique. Le code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois, renouvellement compris.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique, de catégorie hiérarchique C, dont les fonctions sont les suivantes : entretien et création d'espaces verts, jardinières... , entretien du bourg et des

bâtiments communaux, entretien du cimetière, entretien du matériel, activités diverses suivant les besoins du service dont l'entretien de la voirie communale ; suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35^{ème}, à compter du 24 mars 2025 pour une durée de 3 mois (maximale 12 mois). La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur. La dépense correspondante est inscrite au chapitre 012 Personnel article 6413 du budget primitif 2025. M. le Maire est autorisé à signer tous documents relatifs à cette affaire.

• Financement projet vélo pour les enfants

La mairie de Renac a été sollicitée par La Sonnette à Redon au sujet d'un appel à projets national de la MSA "Grandir en milieu rural en commun". Cet AAP permet de couvrir jusqu'à 80% des dépenses liées à un projet sur les mobilités durables et accessibles pour les enfants en milieu rural.

A minima, il s'agirait de déployer le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour une vingtaine d'élèves. Le SRAV a pour objectif, à travers un cycle d'apprentissage de 10 heures en cadre scolaire, d'autonomiser les enfants pour leur mobilité cyclable. Le SRAV est financé à hauteur de 850 € par classe dans le cadre d'un dispositif CEE, Génération Vélo.

D'un autre côté, et grâce à l'AAP de la MSA, Renac pourrait déployer un projet plus large et ayant pour objectif d'autonomiser les élèves dans leur pratique quotidienne du vélo à travers un projet complet d'apprentissage qui intègre aussi l'entretien du vélo et un événement culturel et ludique à partir du mois de septembre :

- 2 séances "premiers coup de pédales" pour prendre en charge les élèves ne sachant pas faire du tout de vélo en amont du SRAV

- Un atelier d'apprentissage de la mécanique pour chaque classe en amont du SRAV, pour autonomiser les élèves sur l'entretien de leur vélo et s'assurer que les parents sont sensibilisés au besoin de les faire réparer en amont du SRAV

- Le SRAV très qualitatif dispensé en demi-groupes

- Un événement vélo pour les élèves en fin de cycle

La commune de Renac propose de mobiliser également les communes de La Chapelle de Brain et de Saint-Just pour pouvoir mener cette réflexion à l'échelle du RPI et partager le soutien financier local estimé à 500.00 € par collectivité d'après les premières simulations. La directrice du RPI consultée a donné un accord de principe sur ce projet.

Le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable.

•**Fête Equibreizh** du 20 au 22 juin 2025 : rencontre en mairie pour l'organisation du week-end sur la commune avec les membres du bureau de l'Association à Cheval en Ile-et-Vaine (AACIV) accompagnés du Président et du Trésorier du FAR. A titre exceptionnel, le conseil municipal accorde, à l'unanimité, le tarif « Associations communales » pour la location de la Salle de Cojoux.

•**Lotissement Le Domaine des Landes** : Du fait de l'obligation de réaliser une étude de Loi sur l'Eau, le nouveau dépôt du Permis d'Aménager est mis en attente.

SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, Mme V. LUC, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, Mme H. FRANGEUL, M. B. DALLÉRAC et M. V. YVOIR

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2024

A /Budget principal : Vote du Compte Financier Unique 2024

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>	<i>Dépenses ou déficit</i>	<i>Recettes ou excédent</i>
Résultat reporté 2023		303468.22 €	81 173.39 €	
Opérations de l'exercice	850 486,42 €	970 337.39 €	1 268 308.21 €	1 424 210.52 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2024	278 693.39 €			
TOTAUX	1 129 179.81 €	1273805.61 €	1 349 481.60 €	1 424 210.52 €
Résultat de clôture		144 625.80 €		74 728.92 €

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, approuve le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Just.

B/ Budgets annexes :

Lotissement des Grottes : Vote du Compte Financier Unique 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement	43247.39 €	0	47770.71 €	43247.39 €
Investissement	-48225.75 €	0	-31497.02 €	-48225.75 €
Total	-4978,36 €	0	16273.69 €	-4978,36 €

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement des Grottes de la commune de Saint-Just.

Lotissement Domaine des Landes : Vote du Compte Financier Unique 2024

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Fonctionnement		0		0.00 €
Investissement		0		- 7020.00 €
Total		0		-7020.00 €

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe Lotissement Domaine des Landes de la commune de Saint-Just.

2. Vote des taux de fiscalité directe locale 2025

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

	Taux communal 2024	Taux communal 2025	Coefficient de variation proportionnelle	Rappel Taux plafonds 2025
TAUX Foncier Bâti 2025	45.55	46.01	1.009999	107.90
TAUX Foncier Non Bâti 2025	63.19	63.82	1.009999	125.25
TAUX Habitation sur résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans 2025	18.19	18.37	1.009999	62.08

3. Affectation des résultats 2024 et présentation et vote des Budgets Primitifs 2025

A/ Budget Principal

Affectation du résultat 2024

Le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2024 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 144 625.80 € et un excédent d'investissement de 74 728.92 €.

Le conseil municipal a décidé, par 11 voix pour et 1 abstention, de reporter la somme de 74 728,92 € au C/ 001 Excédent d'investissement reporté, et d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 s'élevant à 144 625,80 € de la façon suivante : 144 625,80 € au C/002 «Résultat de fonctionnement reporté ».

B/ Budgets annexes

Lotissement des Grottes

Affectation du résultat

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, a décidé d'affecter les résultats du budget Lotissement des Grottes comme ci-dessous :

un déficit d'investissement de 48 225,75 € ; il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,

-un excédent de fonctionnement de 43 247,39 € ; il convient d'inscrire cette somme au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

Lotissement Domaine des Landes

Affectation du résultat

Le compte financier unique, faisant apparaître :

-un déficit d'investissement de 7 020.00 € ; il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,

-un excédent de fonctionnement de 0 € ; il convient d'inscrire cette somme au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

Présentation et vote du budget primitif 2025

Le conseil municipal a adopté, par 11 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2025 présenté en équilibre réel :

- Section de fonctionnement : 1 125 877,80 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 1 072 878.00 € en dépenses et 1 295 029.58 € en recettes
- Suréquilibre de : 222 151.58 € (selon Tome 2 IBC M57 page 41)

Présentation et vote du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement 68 089,57 €
- Section d'investissement 48 225,75 €

Le conseil municipal, a adopté par 11 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2025 ainsi présenté.

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, a décidé d'affecter les résultats du budget Lotissement Domaine des Landes comme ci-dessus.

Présentation et vote du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

- Section de fonctionnement 227 025,00 €
- Section d'investissement 234 040,00 €

Le conseil municipal a adopté, par 11 voix pour et 1 abstention, le budget primitif 2025 ainsi présenté.

4. Clôture du budget annexe du Lotissement des Grottes

Le budget annexe du Lotissement des Grottes se solde par un résultat de clôture de l'exercice 2024 à 24 837.18 €. Ce budget ne présente plus de mouvement et pour clore définitivement ce dossier, il convient de procéder à l'intégration de ce résultat au budget principal de la commune.

Le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 1 abstention, de reprendre le résultat de

clôture déficitaire du budget annexe Lotissement des Grottes au budget principal de la commune 2025 ; d'acter la clôture du budget annexe du Lotissement des Grottes au 31/12/2025 après comptabilisation des dernières opérations de stock et versement de la TVA à la marge et d'aviser le service des Impôts des Entreprises en charge du dossier TVA par transmission de cette délibération.

5. Passage à la nomenclature M57 : adoption des durées d'amortissement à défaut d'amortissement chez le bénéficiaire des subventions d'équipement versées

6. Subvention 2025 Epicerie sociale

Accord de subvention 2025 à l'association Epicerie Sociale, (demande non reçue à la date de la commission « Subventions » du 22/02/2025), pour un montant de 220,60 € à l'unanimité

SÉANCE DU 20 MAI 2025

Etaient présents : M. D. MAHÉ, Mme C. DUTHU, M. G. BAUDU, M. H. JARNOT, M. C. BOUREL, M. B. DALLÉRAC, Mme H. FRANGEUL, Mme M. MAHÉ et M. V. YVOIR

1. Création d'un Pumptrack, Jump-Line, parc Mobi'ludique et City Stade : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

M. le Maire propose, dans l'intérêt de développer ses équipements sportifs pour la pratique du vélo sur la commune, et dans le cadre de son aménagement général de l'espace sportif et ludique de Cojoux, la réalisation d'une piste de Pumptrack, Jump-Line, parc Mobi'ludique et City Stade.

La création de ce nouvel équipement sportif avec aménagements paysagers permettra au sein du complexe sportif de Cojoux, le roller, pratique régulière de loisir, le perfectionnement de divers sports de glisse

tels que le skateboard, le BMX, la trottinette... Cet équipement ainsi que le terrain multisports seront utilisés pour la pratique sportive scolaire et associative. De plus, ceci renforcera l'attractivité du camping municipal.

L'Agence Nationale du Sport est susceptible de subventionner cette réalisation dans le cadre de la Campagne 2025 du Plan « 5000 équipements – Génération 2024 » avec un taux d'intervention fixé à 80 % maximum. Le budget total de cette réalisation s'élève à 300 640.83 € HT soit 360 769.00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux	Montant HT	Subventions	Montant
Conception réalisation : Pumptrack, Jump- Line, parc Mobi'ludique et City Stade	300 640.83 €	Agence Nationale du Sport (80 %)	240 512.66 €
		Autofinancement	60 128.17 €
TOTAL	300 640.83 €	TOTAL	300 640.83 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de Pumptrack, Jump-Line, parc Mobi'ludique et City Stade, sous réserve de l'obtention de subventions sollicitées auprès de l'Agence Nationale du Sport.

2. Participation à une opération d'autoconsommation collective

Ce point sera revu à une prochaine réunion de conseil municipal.

3. Adhésion au groupement de propriétaires fonciers et autorisation de signer les Appels à Manifestation d'Intérêt

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Saint-Just d'adhérer à un groupement de propriétaires fonciers pour la mise en place d'Appels à Manifestation d'Intérêt dédiés à l'installation d'IRVE, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de propriétaires fonciers, et d'autoriser l'adhésion de la commune de Saint-Just au groupement de propriétaires fonciers.

4. Aménagement du centre bourg : pose de pièges à eau et signalétique

Il est nécessaire de poser des pièges à eau dans le centre bourg pour canaliser l'eau de pluie et de revoir la signalétique mise en place dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg :

- 20 ml de caniveau grille largeur utile 15cm avec un système d'ouverture assez simple pour l'entretien
- 10ml de canalisation PVC diam 100 mm
- 2 raccordements sur regard grille
- Fourniture et mise en place d'un panneau sens interdit en lieu et place du panneau impasse à déposer

- Déplacement d'un panneau sens interdit + poteau

Le devis de l'entreprise EUROVIA pour ces travaux de VRD s'élève à 11 051.24 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal a refusé, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise EUROVIA.

Les élus demandent à M. le Maire de revoir avec la maîtrise d'œuvre pour défaut de conception de cet ouvrage et en parallèle proposent de solliciter d'autres entreprises.

5. Eclairage public : mise en permanent de points lumineux en centre bourg

Suite aux travaux d'éclairage public en centre bourg, il convient de modifier le câblage de l'armoire existante pour permettre la mise en permanent de points lumineux en centre bourg.

Le devis du SDE 35 s'élève à la somme de 5 538.72 €.

Le conseil municipal a refusé, à l'unanimité, de retenir la proposition du SDE 35. Cette offre est trop coûteuse. Il est envisagé la pose de panneaux solaires. Ce sujet est reporté à une prochaine réunion.

6. Plantation de haies bocagères et de bosquets 2025-2026

Un courrier reçu en mars 2025 précise le transfert de la pépinière du Cpie à Saint-Ganton à l'association "l'arbre et la haie" (conjointement avec la SCEA Nevoux) à St Ganton également. Ce courrier présentait deux éléments :

- 1) La possibilité offerte à la commune de renouveler la convention avec l'association aux fins de favoriser la plantation de haies bocagères (et de bosquets) par les habitants et/ou sur les terrains communaux.
- 2) L'organisation d'une visite de la pépinière avec le ou les représentants de la commune (maire, adjoint, conseiller, responsable services) le mercredi 11 juin à 14 heures 30.

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, - d'adhérer à la campagne de plantation de haies bocagères et de bosquets pour l'année 2025 portée par la nouvelle association « L'arbre et la haie » ;

- de maintenir la dotation de l'année dernière soit 2.50 € par plant bien que le prix ait augmenté ; les 5.50 € restant à la charge du planteur en fixant un budget à ne pas dépasser de 2 500 €/an maximum et un budget de 250 €/dossier ; Dans ce cas, l'association « L'arbre et la haie » indique que les projets de plantation seront pris dans l'ordre d'inscription, s'il y a plus de projets que de budget alloué à l'opération, alors les planteurs inscrits trop tard seront prioritaires pour l'année suivante. Une priorité est donnée aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'opération l'année dernière 2024 et cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par foyer ;

- de désigner M. Gérard BAUDU pour assurer la liaison avec l'Association « L'arbre et la haie ». Cet élu est invité le 11/06/2025 à 14 h 30 à échanger sur le site de la pépinière de l'Arbre et la Haie au lieu-dit « Le Souchais » à Saint-Ganton.

7. Prix de repas à la cantine pour l'année scolaire 2025/2026

- 4,40 € pour un menu enfant,
- 4,80 € pour un menu adulte (uniquement aux stagiaires de l'école privée ou de la mairie, au personnel enseignant de l'école privée et au personnel municipal)

8. Tarifs de la garderie pour l'année scolaire 2025/2026

- 1,00 € la ½ heure avec plafond de 50 € par enfant / mois,
- 3,00 € le ¼ d'heure en cas de retard,
- 15,00 € à partir de 3 retards répétés par mois au-delà du plafond,
- 0,50 € de 8 h 30 à 8 h 45.

9. Cimetière : avenant au règlement

Le règlement intérieur du cimetière communal a été approuvé par délibération en date du 21 mars 2019.

Afin d'apporter des précisions concernant l'implantation des caveaux, le conseil municipal a validé, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au règlement intérieur du cimetière communal :

Article 9 : « Afin de faciliter aux marbriers l'accès pour le creusement des caveaux, les acquéreurs devront obligatoirement faire poser leur caveau dès l'achat de l'emplacement et directement à la suite de ceux déjà posés ou bien les acquéreurs achètent un caveau déjà en place ».

Plan Communal de Sauvegarde de la population

C'est IMPORTANT !!! POUR UNE PRISE EN CHARGE IMMÉDIATE INSCRIVEZ-VOUS !

En cas de sinistre, prise en charge de la population par les services de secours.



Vous êtes isolé(e) ?



Vous êtes sans moyens de transport ?



Problèmes de santé ?
Besoin d'assistance particulière ?

Inscription à la mairie de SAINT-JUST au 02 99 72 00 46

Communiqués De la Mairie



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE



	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	FERMÉE
JEUDI	9h-12h15	14h-17h15
VENREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	FERMÉE	FERMÉE

☎ : 02.99.72.00.46

@ : mairie@saintjust35.fr

CONCOURS PHOTOS 2025

Neuf photographes amateurs nous ont fait parvenir 21 clichés pour concourir dans les 3 catégories proposées. L'ensemble des photos sont exposées à la médiathèque tout l'été.

Thème « Quand le vent s'invite »

- 1^{er} prix M HIERNARD Pascal / « Et soudain... L'envol ! » »
- 2^{ème} prix Mme HUREL Aurélie / « L'envolée Charcot »
- 3^{ème} prix M BLANDIN Ludovic / « Tourne petit moulin »

Thème « Jeux de lumière »

- 1^{er} prix Mme LE NOACH Claudie / « L'aurore boréale sur Saint-Just »
- 2^{ème} prix M BLANDIN Ludovic / « Lumière matinale »
- 3^{ème} prix Mme DETAIN Aurore / « L'extérieur reflète l'intérieur »

Thème « Les oiseaux »

- 1^{er} prix M BLANDIN Ludovic / « Endormie »
- 2^{ème} prix M HIERNARD Pascal / « Miroir, mon beau miroir » »
- 3^{ème} prix Mme DERVAL Géraldine / « Bruant jaune »

CHIENS ERRANTS

La mairie est en partenariat avec GEMINI PENSION « 54, La Perchais », pour identifier les chiens en divagation.

Ainsi, si vous trouvez un chien errant, vous pouvez contacter Madame Maïté GOUAILLIER au 06.25.24.88.34 qui, grâce à un lecteur de puce dont elle est munie et l'accès à la plateforme I-CAD par la mairie, pourra identifier le propriétaire du chien.

Si la place le permet, elle gardera le chien dans sa pension le temps que son propriétaire vienne le récupérer.

Nous rappelons qu'un chien ne doit pas circuler librement en dehors du domaine de son propriétaire, qu'il soit dangereux ou non. Sans parler du risque d'accident, il peut effrayer, voire agresser un piéton ou un cycliste... Les voisins n'ont pas non plus à subir les déjections qu'un chien laisse sur son passage...

Nous faisons donc appel à votre civisme pour éviter les éventuels désagréments que vous pouvez, sans avoir conscience, occasionner à votre entourage.

REPAS DES AINÉS

Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu cette année,
le samedi 11 octobre 2025 à 12 h30
à la Salle de Cojoux.

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.

Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres de la commission Aide Sociale.

Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. On pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission Aide Sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de 80 ans et plus** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.

Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offerts aux personnes âgées diabétiques.

Chaque membre de la commission Aide Sociale assure la distribution des colis dans son secteur.

VIE ÉCONOMIQUE



Outils de numérologie pour:

- Mieux se connaître : atouts, faiblesses, mission de vie
- Comprendre ses expériences, blocages et limites
- Utiliser la numérologie pour des décisions clés
- Donner du sens à sa vie

Outils de coaching pour:

- Atteindre ses objectifs
- Trouver sa voie professionnelle
- Libérer ses émotions, gérer son stress
- S'épanouir et se reconnecter à soi
- Renforcer confiance et estime de soi

Vous avez une envie, un but à atteindre ?
Vous avez besoin de vous retrouver ?
Vous vous demandez comment y arriver ?

Contactez moi, je vous y accompagnerai

Je vous guide dans un voyage vers une reconnexion avec votre être profond
pour retrouver la paix intérieure.

j'accompagne les hommes
et les femmes vers leur
bien-être mental et
émotionnel pour une
transformation personnelle

aurore.detain@ad-laubedesoi.fr
www.ad-laubedesoi.fr
06 26 24 20 64



Je m'appelle Edith JANVIER, j'ai fondé **Pretty Moments**, une agence événementielle au service des entreprises sur Saint-Just.

Après plusieurs années d'expérience dans la coordination et la gestion de projets, j'ai choisi de me consacrer à ce qui m'anime profondément : imaginer, concevoir et donner vie à des événements sur-mesure, pensés dans les moindres détails.

Chaque projet est unique, et c'est cette singularité qui me guide. Qu'il s'agisse d'un séminaire, d'une soirée d'entreprise ou d'un lancement de produit, j'accompagne mes clients avec une attention particulière à chaque étape, pour créer des instants marquants, porteurs de sens et à leur image.

Avec Pretty Moments, chaque détail compte. Mon engagement : transformer vos idées en expériences mémorables, avec élégance, précision et authenticité.

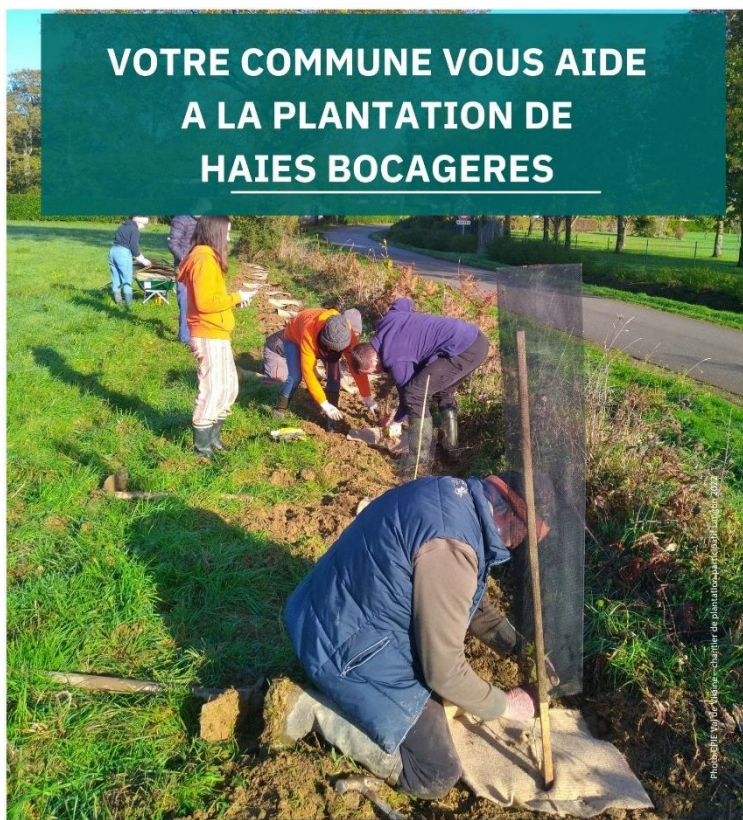
PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES BOCAGÈRES

Pourquoi des haies bocagères ?

- Elles sont des éléments importants du paysage par la succession d'arbres et d'arbustes, le bocage est un maillage de haies, de talus, de prairies (et de jardins).
- Les haies bocagères sont des barrières contre l'érosion des sols, elles régulent le ruissellement de l'eau.
- Ce sont des habitats précieux pour les pollinisateurs, les oiseaux et les petits mammifères, de la biodiversité en général.
- Les haies sont des brise-vents et elles favorisent un microclimat plus stable.

Comment ?

- En plantant des haies composées d'arbres jeunes et d'arbustes variés, vous participez à l'effort du maintien des conditions environnementales.
- En se renseignant en mairie. Votre mairie a passé une convention avec l'association "L'arbre et la haie" afin de réduire le coût pour les particuliers : le mètre linéaire de haie coûte 8€ dont la moitié à la charge de la commune.
- L'association propose des haies composées d'arbres et d'arbustes élevés à partir de graines récoltées localement et adaptées aux évolutions climatiques.



Vous êtes un particulier et vous avez le projet de planter des haies bocagères.

Contactez nous !

larbreetlahaie@gmail.com - 06 07 39 51 00

ÉPICERIE SOCIALE « AU PAIN D'ÉPICE »

L'épicerie sociale intervient dans le cadre d'un soutien alimentaire pour les habitants du secteur de Pipriac et alentours qui ont bénéficiés d'une orientation faite par un travailleur social.

Une participation financière modique est demandée à chaque distribution aux bénéficiaires.

Les communes concernées sont : Pipriac, Saint-Just, Sixt-sur-Aff, Bruc-sur-Aff, Lieuron, Saint-Ganton, Guipry-Messac, Saint-Malo-de-Phily et Lohéac.

L'épicerie sociale est ouverte le jeudi de 13h30 à 18h00, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 par quinzaine (semaines paires).

La distribution aux bénéficiaires, le ravitaillement par la banque alimentaire de Rennes, la mise en rayon, l'accueil, la collecte alimentaire nationale prévue les 28-29 et 30 novembre 2025 toutes ces missions sont assurées par des bénévoles.

C'est pourquoi les membres du bureau font appel à toute personne souhaitant s'investir à l'épicerie sociale, pour mener à bien l'aide aux bénéficiaires.

Composition du bureau :

- Président : Loïc ESNAUD
- Vice-président : Jean-Yves BÉCEL
- Trésorière : Chantal TIMOUY
- Trésorière adjointe : Martine DEBRAY
- Secrétaire : Marité TIGER
- Membres : Sabrina LAVIEILLE, Robert HOUSSIN, Frédéric HERVÉ et Georgette DANIEL



Épicerie sociale de Pipriac
3 rue Chirpar 35550 PIPRIAC
Tel: 06 45 41 51 59
Mail: aupaindepices88@orange.fr

ÉNERGIES DU CANUT A L'OUST

Notre commune collabore depuis 2024, avec 8 autres communes rurales d'Ille-et-Vilaine situées au nord de Redon Agglomération.

Ensemble, nous avons décidé de nous engager pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables localement, en particulier la production solaire, via des projets ouverts aux acteurs et habitants du territoire.

Une société locale multi projet par et pour le territoire

A cet effet nous avons créé la société Énergies du Canut à l'Oust (Éco) en janvier 2025 : nous renforçons la production énergétique du territoire tout en gardant la maîtrise des projets solaires. Ce projet permet de sécuriser les retombées locales, qui bénéficient ainsi à tous.



Un investissement concret, local et porteur d'avenir

Nous allons mettre à disposition des bâtiments, parkings et terrains publics pour installer des projets de production photovoltaïques : centrales solaires sur toiture, au sol, ombrières, ... Une fois les installations en production, des boucles locales d'autoconsommation collective, accessibles par les structures et habitants du territoire, seront mises en œuvre.

Deux premiers projets photovoltaïque sont à l'étude :

Bains-sur-Oust :

Installation d'une centrale sur la toiture du Gymnase. 150 kWc, 800 m². Cout des études et de la construction 200 000€.

Langon : Démarrage des études pour une centrale solaire au sol sur un ancien terrain de cross, 5 MW, 4ha. Cout des études : 100 000€

Mais bien d'autres projets **potentiels** dans chacune des communes :

Bruc-sur-Aff : Ombrière du parking du terrain de foot, 100 kWc

Pipriac : Délaissé de voirie, projet au sol, 300 kWc

Saint-Just : Ombrière du parking de la Lande de Cojoux, 250 kWc

Saint-Ganton : Ombrière du parking du terrain de foot, 100 kWc

Renac : Aire des services techniques, 80 kWc

La Chapelle de Brain : Ancienne carrière, projet au sol, 700 kWc

Une gouvernance collective et citoyenne

La société Éco associe collectivités, habitants et autres acteurs locaux. Elle est organisée sous forme de collèges et régie par des valeurs citoyennes : ancrage local, gouvernance démocratique et transparente, pédagogie et partage, finalité non spéculative, écologie.

Elle permet aux habitants de se réapproprier les questions énergétiques en participant au financement et au montage du projet.



Comment rejoindre Énergies du Canut à l'Oust solaire citoyen



Je m'investis dès maintenant.

Je peux rejoindre un groupe de travail et participer à l'élaboration du projet collectif.



J'investis dès maintenant.

Je prends des parts dans la société et je deviens actionnaire (50 € minimum).



Je consommerai l'énergie produite localement lorsque les projets seront en fonctionnement.

Je m'inscris pour devenir client de la centrale citoyenne.

Rendez-vous le :

Vendredi 12 septembre à 18h

à La Chapelle de Brain pour rencontrer les citoyens d'Etoile Solaire, et visiter l'une de leurs centrales solaires. Etoile Solaire est un collectif citoyen qui a déjà mis en fonctionnement 4 centrales photovoltaïques sur le territoire de Redon Agglomération.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page internet de la société :

<https://www.enr-citoyennes.fr/energies-du-canut-a-loust/>

Et vous pouvez aussi solliciter le projet par mail :

eco@enr-citoyennes.fr

Ou par téléphone au 02.99.72.39.49

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Communiqué Mégalis Bretagne

Le déploiement de la fibre optique est désormais achevé sur la commune de Saint-Just. La quasi-intégralité de la commune est désormais éligible à cette technologie. Les habitants peuvent alors contacter le fournisseur d'accès à internet de leur choix afin d'être raccordé. Pour suivre l'avancée des travaux, vous pouvez vous rendre sur ce site : mega.bzh/fibre.

Comment se passe le démarchage commercial et le raccordement ?

Les fournisseurs d'accès à internet peuvent avoir des démarches commerciales assez offensives. Aussi, voici quelques éléments à savoir :

- Il n'y a évidemment aucune obligation dans l'immédiat à souscrire à un abonnement à la fibre optique si on ne souhaite pas en bénéficier.
- Chacun est libre de l'opérateur de son choix et aucun opérateur commercial n'a de prérogative particulière ou de monopole sur le réseau public, propriété des collectivités à travers Mégalis.
- Le raccordement des foyers est réalisé directement par l'opérateur (ou un de ses sous-traitants). En cas de problème, les personnes doivent se retourner vers leur opérateur commercial, fournisseur d'accès à internet.
- Pour se prémunir de tout risque lors de l'installation, il convient à chacun d'identifier à l'avance le cheminement du câble optique à l'intérieur et à l'extérieur de l'habitation et de l'emplacement du Point de Terminaison Optique qui sera installé.

Des travaux réalisés dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit

En dehors des agglomérations qui sont couvertes en très haut débit par les opérateurs privés, les collectivités territoriales bretonnes ont dû pallier l'absence d'initiative privée en déployant leur propre réseau de fibre optique, à travers le projet Bretagne Très Haut Débit, dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au Syndicat mixte Mégalis Bretagne.

Mégalis Bretagne construit le réseau public régional. Au fur et à mesure des déploiements, Mégalis Bretagne livre les éléments opérationnels du réseau au délégataire, THD Bretagne, qui les exploite et qui vend des droits d'utilisation aux Fournisseurs d'Accès Internet (FAI). Ce sont ces FAI qui raccordent leurs abonnés et proposent à ces derniers des services Internet.

100% des Bretons concernés d'ici 2026

Les travaux se poursuivent par ailleurs dans le reste de la région. L'objectif est de raccorder l'ensemble des Bretonnes et des Bretons à la fibre optique d'ici 2026.

Ces opérations sont co-financées par l'Union Européenne (FEDER), l'Etat (Fonds national pour la société numérique), la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine et Redon Agglomération.



Débroussaillage et curage des fossés

Vous engagez régulièrement des travaux de débroussaillage ou de curage des fossés. Une méconnaissance de la présence des réseaux souterrains ou aériens peut conduire à la mise en danger des intervenants et à des dommages sur les ouvrages.

Pour préserver la sécurité des personnes et l'intégrité des ouvrages avant de lancer les travaux, il est **nécessaire de faire une DICT**. Cette obligation concerne tous les acteurs, tant sur le domaine public que privé.



Déclarez vos travaux via le guichet unique

En un clic, via le lien :
<https://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr/>

Recevez les plans

En retour, vous recevrez les plans (si présence de réseaux) et les informations utiles qui permettront d'intervenir en toute sécurité

L'entreprise qui réalise les travaux

- Analyse les plans et matérialise les réseaux sur le terrain
- Effectue le débroussaillage



Avant toute intervention à proximité d'un ouvrage électrique, il est impératif d'envoyer une DT-DICT*.

- * Déclaration de Travaux
- Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



Ne pas faire de DICT met en jeu la sécurité des intervenants et engage votre responsabilité en cas d'accident !



Une question ? Un besoin d'information ?
Votre IP est à votre disposition pour en parler.

Mikaël Gicquel
Votre interlocuteur privilégié

Direction Territoriale Ile-et-Vilaine
mikael.gicquel@enedis.fr
02.99.02.80.65



SAUVER ET RÉCUPÉRER UN ESSAIM D'ABEILLES

Comme vous le savez, les pompiers n'interviennent plus pour la récupération des abeilles.

Aujourd'hui, le site **www.sos-essaim.com** est devenu incontournable pour la récupération des essaims et la sauvegarde de abeilles en France. Déjà plus de 300 apiculteurs inscrits en Bretagne et 5000 en France.

Grace à la géolocalisation, les particuliers peuvent trouver rapidement les apiculteurs inscrits dans un rayon de 30 kms près de chez eux pour récupérer gratuitement les essaims et sauver des abeilles.



LES ACTUALITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

Plus de deux ans après son ouverture, la médiathèque est maintenant bien en place, entre animations régulières et inscription dans le réseau de médiathèques de Redon.

La formidable opportunité qu'a été la mise en place de la navette inter communale permet aujourd'hui aux usagers de Saint-Just d'avoir accès à plus de 250 000 documents !

Les animations régulières de la médiathèque ont trouvé leur public et reprendront leurs activités dès septembre.

- **Le club tricot** regroupe des personnes passionnées ou désireuses de découvrir le tricot avec les conseils des personnes plus expérimentées. Un rendez-vous est fixé le mercredi 27 août à 14h30 afin d'imaginer la suite du groupe sur les mois à venir
- **Le club gallo**, organisé en partenariat avec l'association Bertegn Galezz et Saint-Ganton a connu une belle fréquentation cette année, ce sont maintenant une quinzaine de personnes qui se réunissent chaque mois dans l'une ou l'autre médiathèque pour causer gallo.
- **Le ciné-club** se déroule une fois par mois, le mercredi après-midi à 15h avec une proposition de film d'animation ou de grands classiques du cinéma français. Les séances sont ouvertes à toutes les personnes intéressées, à partir de 8 ans. Les prochaines séances de cinéma auront lieu les mercredi 16 juillet, 17 septembre, 8 octobre, 19 novembre et 17 décembre.
- **Lectures avec les tout-petits.** Une fois par mois, la médiathèque s'associe avec le Relais Petite Enfance de St-Just pour proposer un temps de lecture avec les tous petits, à l'attention des parents et des assistantes maternelles

Animations des vacances d'été :

Le jeudi 10 juillet, de 18h à 19h30, Antoine vous propose des lectures en plein air!

Dans le cadre de Partir en livre, les bibliothécaires breilliens de Redon Agglo vous accueillent à l'Île aux Pies pour un moment de lectures à voix haute, pour les enfants comme pour les plus grands ! Installez-vous tranquillement, inspirez. C'est l'été et nous vous racontons des histoires

La médiathèque et la Maison Mégalithe et Landes invitent Les Conteurs de la Jolie Vilaine pour une balade contée le vendredi 11 juillet de 15h à 16h30. Accessibles à tous à partir de 6 ans !

Café des lecteurs à Saint Ganton :

L'Association l'APAR de Saint Ganton s'est associée depuis quelques temps avec la médiathèque de Saint-Just afin de proposer quelques animations en commun.

Ainsi, le lundi 15 septembre à 20h, les lecteurs de Saint-Just sont invités à venir participer à une soirée d'échange autour des huit livres du prix des lecteurs de Redon Agglo.

Le rendez-vous est donné à la bibliothèque de Saint-Ganton !

Animation des vacances d'automne :

Mercredi 22 octobre, à 15h, en partenariat avec la maison mégalithes et Landes, un après-midi lectures ciné goûters sous le signe des gaulois !

Festival Les Minuscules, à destination des 0/3 ans

- Spectacle de Christos le samedi le samedi 29 novembre 2025
Auteur d'album et musicien, Christos pose ses bagages à Saint Just le temps d'une lecture et d'un atelier à destination des tout petits

- Les bénévoles des bibliothèques de Saint Ganton, Saint Just et Pipriac s'associent pour proposer des lectures animées, en musiques, et parfois même déguisés pour les enfants de 0 à 6 ans et les adultes qui les accompagnent.

La médiathèque recherche des bénévoles, pour participer aux sessions « équip'papote » deux vendredi après-midi par mois, afin d'aider à l'équipement des livres et au rangement de la médiathèque.

Enfin, la médiathèque est un lieu ouvert à toutes et à tous pour des propositions variées. Si vous souhaitez proposer un atelier ou une animation ponctuelle ou régulière, n'hésitez pas à contacter le bibliothécaire.



LA MAISON DE L'HABITAT

Vous projetez de rénover ou de créer votre logement ?
La Maison de l'Habitat est un guichet d'information et de conseil gratuits
pour répondre à toutes vos questions sur votre projet

La **Maison de l'Habitat**, pilotée par le service Habitat de REDON Agglomération, contribue à la mise en œuvre de la **politique locale de l'Habitat**.

Identifiée comme **service public de référence** dans le cadre d'un « **parcours travaux** », elle centralise en un même lieu **diverses ressources et professionnels** afin de répondre aux interrogations des habitants : **questions techniques, financières, fiscales et**



Une boîte à outils complète pour mener à bien votre projet de travaux



Pour plus d'informations et prises de rendez-vous :



66 rue des Doutes – 35600 REDON
 02 99 72 16 06
 dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

Le lundi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
 Du mardi au jeudi, de 13h30 à 17h30

juridiques pour toutes questions liées à l'Habitat et au Logement.

NOUVEAU SERVICE DE MOBILITÉS

Un service de mobilité pour tous sera disponible à partir du 1er septembre 2025, il combine le transport urbain et le transport sur réservation. Piloté par les services de REDON Agglomération, il vise à faciliter les déplacements tout en réduisant l'usage de la voiture individuelle.

Les lignes de transport urbain

Dès le 1^{er} septembre 2025, les usagers pourront bénéficier d'un transport urbain du lundi au samedi, de 6h30 à 19h00 :

- La **ligne A** reliant **Sainte-Marie à Allaire**
- La **ligne B** entre **Saint-Nicolas-de-Redon et Saint-Perreux**, desservant Redon
- La **ligne C** circulant sur la commune de **Redon**,

Le transport sur réservation (TSR)

Il sera disponible pour les **31 communes** de REDON Agglomération du lundi au samedi, de 6h30 à 19h00. Un service en porte-à-porte sera assuré pour les personnes en situation de handicap (sur présentation de la Carte Mobilité Inclusion).

Pour réserver son trajet : 02 30 24 25 26 ou par mail : reservation@red.bzh de 9h00 à 17h00 (informations à indiquer : nom, numéro de téléphone, adresse mail, date du trajet, arrêt de départ et d'arrivée).

La réservation sera possible jusqu'à 17h00, la veille du trajet et à partir du 25 Août

Une grille tarifaire homogène entre les services

Pour voyager sur le réseau de transport, le ticket unité sera de 1,50 €. Il sera possible d'acheter des titres journées (3 €) et carnet de 10 tickets (12 €). Ces titres de transports pourront être utilisés sur les réseaux de transport urbain ou sur réservation.

Un abonnement mensuel (25 € / mois) et annuel (250 €/an) seront proposés.

Un accès à une tarification réduite sera possible pour certains bénéficiaires.

L'achat de titres de transport sera possible via une application numérique dédiée. Toutefois, la vente à bord des véhicules sera possible (ticket 1h plein tarif uniquement).

Afin d'encourager l'utilisation de ces services, une période de gratuité sera instaurée du 1^{er} septembre au 31 octobre 2025.

Un financement renforcé pour un service durable

Ce service innovant bénéficie d'une enveloppe financière ajustée, rendue possible grâce à la contribution des **employeurs** de 11 salariés et plus, publics et privés du territoire.

Les horaires des arrêts des lignes urbaines et le fonctionnement du transport sur réservation seront communiqués dans le courant de l'été 2025 sur le site internet de REDON Agglomération.

Les fiches horaires des lignes urbaines et un guide d'utilisation du Transport sur réservation seront accessibles en mairie à la rentrée.

OFFICE DE TOURISME - MAISON MÉGALITHES ET LANDES



Horaires d'ouverture

La Maison Mégalithes et Landes vous accueille dans son espace d'exposition en juin et septembre du mercredi au dimanche, et du mardi au dimanche en juillet et août. En octobre, la structure sera ouverte uniquement le mercredi et les week-ends hors vacances de la Toussaint, puis du mercredi au dimanche, elle fermera ses portes au public pendant la période hivernale.

Animations de l'été

Cet été la Maison Mégalithes et Landes vous proposera des animations pour toute la famille ! Le 19 juillet, se tiendra un atelier cyanotype avec l'Herbier Bleu. Le 23 août essayez-vous à la linogravure avec Elucidée Creation. Le 29 août participez à la création d'un carnet de voyage avec l'Atelier Vagabond. Puis en octobre, l'Atelier LAC vous invitera à une initiation au modelage. Réservation obligatoire, pour toutes informations, rendez-vous sur notre site internet : www.megalithesetlandes.com

De nouvelles expositions temporaires

Deux expositions temporaires seront à découvrir cette année : jusqu'au 24 août « Une histoire de la Bretagne » prêtée par Culture

Bretagne et Diversité aborde différentes thématiques la mer, la religion, la géographie de la région. Puis à partir de septembre, une exposition sur Anne Catherine, en collaboration avec le FAR de Saint-Just et le Groupement Culturel Breton, permettra au visiteur d'apprécier différents clichés de cette photographie locale du début du 20^{ème} siècle. Les expositions seront gratuites et accessibles sur les horaires d'ouverture de la Maison Mégalithe et Landes.

Agenda des animations de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme du Pays de Redon récolte l'ensemble des initiatives organisées sur le territoire afin de valoriser vos animations. Rendez-vous sur le site internet de l'Office de Tourisme : www.tourisme-pays-redon.com, dans la rubrique Bouger-Sortir / Agenda et remplissez le formulaire à disposition pour figurer à votre tour dans l'agenda des animations numérique et papier, disponible à nos points d'informations touristiques.

Maison Mégalithes et Landes
10, allée des cerisiers
Ouverture du 6 avril au 3 novembre 2024
mml@tourisme-pays-redon.com
Tél : 02.99.72.36.53

Office de Tourisme du Pays de Redon
Place de la République
accueil@tourisme-pays-redon.com
Tél : 02.99.71.06.04

Office de Tourisme de Guéméné-Penfao
1, rue de Beslé
Tél : 02.40.79.30.83

Informations pratiques

LA MISSION LOCALE

La Mission locale : l'accompagnement des 16-25 ans

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches. Elle intervient dans des domaines aussi variés que la recherche d'emploi, l'accès à une formation, la découverte de métiers. Elle peut aussi vous apporter une aide dans vos démarches de santé, de logement, de déplacement. Vous pouvez aussi y trouver un soutien financier pour vos projets. C'est également un bon moyen de rencontrer d'autres jeunes comme vous au travers notamment des différentes actions qu'elle propose (culture, loisirs, sports) ainsi que celles de ses partenaires.



Chaque conseiller intervient sur un territoire et est disponible pour vous. Pour la commune de Saint-Just, Cyril LEBRETON est en permanence à iLOZ - Pipriac, et est joignable à la Mission Locale au **02 99 72 19 50**.

Mobilité : des solutions pour se déplacer

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine, qui accompagne plus de 1 400 jeunes par an, œuvre depuis de nombreuses années à trouver des solutions de mobilité pour ces derniers. En effet, sur le territoire, l'accès à un emploi ou une formation dépend fortement des possibilités de déplacements disponibles.

Afin de réaliser un diagnostic mobilité et mieux faire connaître les possibilités de déplacements disponibles, un accompagnement spécifique est proposé aux jeunes du territoire.

Les permanences "Conseil en mobilité", animées par Audrey BRIERE permettent d'identifier les solutions adaptées à chaque situation, comme :

- Transports en commun, covoiturage et transport à la demande ;
- Mise à disposition de vélos électriques, scooters thermiques et électriques, voiturettes électriques et voitures pour l'emploi ;
- Accompagnement au passage du permis AM et aides financières pour le permis de conduire ;
- Modules de préparation au code de la route et simulateurs de conduite.

Ces entretiens sont également l'occasion de répondre aux besoins de déplacements quotidiens notamment par le biais de la conduite supervisée solidaire, mise en place à la Mission Locale, alliant conduite supervisée et déplacements ponctuels (rendez-vous médicaux, administratifs, entretien d'embauche...).

**Nous sommes au service de l'ensemble des jeunes du territoire !
N'hésitez pas à parler de la Mission locale autour de vous...
et suivez-nous sur les réseaux**



Pas encore inscrit(e) ? Pour bénéficier de nos services, c'est simple : appelez-nous au 02.99.72.19.50 ou inscrivez-vous sur notre site www.ml-redon.com

MISSION LOCALE du Pays de Redon et de Vilaine
3 Rue Charles Sillard - CS 60287 - 35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Site : www.ml-redon.com

HORAIRES D'OUVERTURE :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00



Geose, un acteur de l'emploi local à Saint-Just, au service des entreprises et des talents. Depuis 2017, sur l'initiative de 6 chefs d'entreprise, **Geose** s'engage aux côtés des entreprises et des salariés pour développer l'emploi localement, comme à **Saint-Just**. Geose permet aux structures locales, à travers **le temps partagé**, d'accéder à des compétences adaptées à leurs besoins, et en offrant aux salariés des parcours professionnellement riches et divers.

À Saint-Just, **Geose accompagne aujourd'hui deux entreprises et emploie deux talents**, contribuant à la vie économique de la commune.

Le temps partagé, c'est quoi ?

Le temps partagé permet aux entreprises, associations, et collectivités du territoire d'accéder à des compétences sans avoir à **recruter à temps plein**. Et aux salariés de **multiplier les expériences en entreprise** et donc de **gagner en compétences rapidement** : une solution **flexible, agile et humaine**, qui favorise l'emploi durable !

Geose à Saint-Just

À Saint-Just, Geose c'est :

- **2 salariées en poste** sur la commune,
- **2 organisations adhérentes**, Frangeul et l'association Nature et Mégalithes

Aurore Leroux, Directrice CPIE Val de Vilaine (Nature et Mégalithes) :

“Grâce à l'accompagnement de Geose, nous bénéficions de la mise à disposition d'une salariée en tant qu'assistante de gestion. Cette aide précieuse nous permet d'optimiser notre organisation interne et de renforcer l'efficacité de nos actions au sein de l'association Nature et Mégalithes. Elle contribue ainsi à alléger nos tâches administratives, nous permettant de mieux nous concentrer sur nos projets de préservation et de valorisation du patrimoine naturel et historique.”

Les chiffres...

- Plus de **1 million d'euros de chiffre d'affaires**,
- **145 structures adhérentes**,
- **102 salariés** accompagnés,
- **1196 mises à disposition** réalisées depuis 2017.

Geose continue son développement avec un objectif : soutenir l'emploi durable et l'économie locale du territoire !

LE DÉPARTEMENT RECRUTE DES FAMILLES D'ACCUEIL

Le Département d'Ille-et-Vilaine recrute des familles d'accueil

Intégré au sein d'une équipe de professionnels, l'assistant familial, plus communément appelé « famille d'accueil », accueille à son domicile un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 21 ans, confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Il s'agit de les accompagner en leur donnant un cadre rassurant indispensable à leur épanouissement.

Les assistants familiaux sont agréés, formés et rémunérés par le Département.

Ce métier vous intéresse ? Des réunions d'information sont organisées dans toute l'Ille-et-Vilaine pour répondre à vos questions.

Retrouvez sur ille-et-vilaine.fr toutes les informations utiles.



EUX AUSSI ONT DROIT À UNE VIE D'ENFANT !

Devenez famille d'accueil

Le Département recrute

Informez-vous sur le métier d'assistant-e familial-e sur www.ille-et-vilaine.fr

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE



**J'AI CHANGÉ
DE NOM ET/OU DE PRÉNOM ?
JE DOIS RENOUVELER
MA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ
ET MON PASSEPORT !**



Vous avez eu recours à l'une de ces procédures ?

- la procédure simplifiée de changement de nom par simple déclaration auprès de l'officier d'état civil
- la procédure de changement de nom pour motif légitime par décret
- la procédure de changement de prénom par demande auprès de l'officier d'état civil

Vous devez demander le renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport :

- ☒ Dès que votre acte de naissance aura été mis à jour, vous devez prendre rendez-vous en mairie pour le renouvellement de vos titres
- ☒ Préparez votre demande en rassemblant les pièces justificatives, notamment votre acte de naissance modifié.
- ☒ Le renouvellement de vos titres est **gratuit** si vous fournissez la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement

Le changement de nom et/ou de prénom a pour conséquences :

- ☒ L'interdiction d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport délivrés avant le changement de nom et/ou de prénom.
- ☒ Vos anciens titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.
- ☒ L'utilisation de ces anciens titres d'identité est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 441-2 du Code pénal).
- ☒ En cas de contrôle et au passage des frontières, ces titres apparaîtront comme non valides et leur présentation ne permettra pas de justifier de votre identité.



N'oubliez pas de :

- Demander le renouvellement de votre permis de conduire, de votre carte Vitale, ainsi que de tous les documents comportant la mention de votre état civil.
- Communiquer votre changement de nom/prénom aux administrations et organismes concernés.

SANTÉ PUBLIQUE

CANICULE – FORTES CHALEURS

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE **CRAMPES** **NAUSÉES**

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations:
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Pendant les fortes chaleurs Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



Mouillez-vous le corps



Fermez les volets et fenêtres



Privilégiez les activités douces



Mangez frais et équilibré



Évitez l'alcool



Prenez des nouvelles des plus fragiles

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations:
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

LE NUTRI-SCORE EVOLUE

NUTRI-SCORE

A B C D E

Le Nutri-Score pour mieux manger en un coup d'œil.



Pourquoi utiliser le Nutri-Score ?

L'idéal pour avoir une alimentation plus favorable à la santé est d'essayer de suivre les recommandations alimentaires au dos de cette brochure.

Dès qu'on le peut, il est préférable de cuisiner des plats maison, à base d'aliments bruts, de préférence de saison et produits localement.

Mais par manque de temps ou d'envie, ce n'est pas toujours possible... C'est là que le Nutri-Score est utile : il permet de repérer en un coup d'œil les produits de meilleure qualité nutritionnelle. Pratique ! À condition de bien l'utiliser.

Vie associative



CALENDRIER DES ANIMATIONS 2nd SEMESTRE 2025

DATES	ORGANISATION	MANIFESTATIONS	LIEUX
12 juillet	Mégalithes'Storm	Concours de palets	Terrain des sports
21 septembre	Just Une Création	Vide grenier	Place de l'église
04 octobre	Classes 5	Rassemblement des classes 5	Salle de Cojoux
11 octobre	Municipalité	Repas des aînés	Salle de Cojoux
18 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Départ de Saint-Just
29 novembre	Comité des Fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux
14 décembre	Just Une Création	Marché de Noël	Place de l'église

JUST UNE CRÉATION

La deuxième édition du marché des créateurs organisé par notre association Just Une Création a eu lieu le dimanche 15 juin 2025. Avec une trentaine d'exposants cette journée a permis de rassembler petits et grands autour de plusieurs animations : pêche à ligne, maquillage, concert et un concours de dessin, le tout dans une ambiance conviviale et festive.



Rendez-vous l'année prochaine pour la prochaine édition qui aura lieu le 14 juin 2026, et ne manquez pas également pour cette année notre vide grenier qui se déroulera le 21 septembre 2025 et le Marché de Noël le 14 décembre 2025, dans le bourg de Saint-Just.

Un grand merci à tous les bénévoles.



Le Grand Plantain ...c'est le pied !

Comment reconnaître l'**herbe à 5 côtes** ? Pour le savoir, demandez la réponse à ce prince charmant qui souhaitait épouser la jeune fille de son pays qui exécuterait la couture la plus parfaite ? Une villageoise tenta sa chance avec l'aide d'un lutin qui lui remit une aiguille magique. Elle prit une herbe en chemin et à l'aide de son aiguille, elle produisit une couture à 5 côtes parfaites, et épousa le prince. Autre astuce : on étire délicatement le pétiole, jusqu'à déchirer la feuille en travers et on voit apparaître des fils qui correspondent aux côtes ou nervures de la feuille. Ces fils étaient utilisés par les enfants en Europe pour fabriquer des cordes d'instruments de musique, d'où le surnom de la plante en Angleterre : le « banjo » ou la « Beatles'Guitar » (guitare des Beatles), puis...

...chantez un jour de temps sec de fin du printemps, les fins filets des étamines du **Plantain majeur** (*Plantago major* L.) s'exposeront au vent. Point de nectar dans ses fleurs, c'est inutile car le vent sera le transporteur du hasard de l'amour. Aussi, beaucoup de grains de pollen sont produits, avec quelques allergies pour certaines personnes face à ce dévergondage. Voici, une autre tactique élaborée par l'**Amourette** pour favoriser la fécondation croisée et les échanges génétiques entre les individus : la floraison se fait de bas en haut de l'épi avec des fleurs ayant d'abord un pistil réceptif à tout pollen, puis une fois la chose faite, le pistil n'est plus réceptif et c'est au tour des étamines de produire le pollen transporté à tous vents.

Une fois fécondés, les fruits donneront de nombreuses graines foncées, d'où la symbolique de fertilité dans la Chine ancienne. Ce symbole n'est pas arrivé jusque dans nos contrées, puisque la légende raconte, il y a fort longtemps, qu'une châtelaine, belle et mince, et sa gouvernante, petite et ronde, recherchaient éperdument un prince à épouser. À la porte de son château, elles épiaient le passage de tous les prétendants, mais d'aucun ne leur plaisait. Un jour, un prince dont elle tomba folle amoureuse lui promit de revenir le lendemain matin pour lui demander sa main. Les jouvencelles attendirent toute la nuit et tous les jours suivants sans que le prince ne revienne. On raconte depuis, qu'à force de patienter, elles s'enracinèrent dans le sol. La gouvernante, plus ronde, se transforma en **Bonne femme**, la châtelaine, éprise de chagrin, se changea en Plantain lancéolé (une espèce voisine toute maigre).



Tout le monde le sait, les graines n'ont pas de pattes, mais peu le savent, elles contournent le problème avec un tégument qui par temps humide se collera à tout ce qu'elles touchent pour se disséminer vers de nouveaux espaces vierges, comme les sols argileux tassés et pauvres en oxygène des bords de chemins ou des pâturages. Les feuilles de **Plantain rond** sont disposées en rosette aplatie au sol et supportent bien le piétinement qui en font une espèce pionnière et cosmopolite dans toutes les régions tempérées du globe : Europe, Asie, Amériques.

Il n'y qu'un pas pour en faire la protectrice des voyageurs. En Franche-Comté, elle fait partie des « herbes d'égarément », celui qui marche dessus perd son chemin. Comme Christophe Colomb, qui découvrit l'Amérique au lieu de l'Inde, le **Serpentin** est une espèce pionnière égarée, et si bien que les amérindiens parlaient de « White man's footprint : empreinte de l'homme blanc », car le **Plantain** prospérait autour des colonies européennes. Cette croyance était telle qu'au XVIII^e siècle, en Angleterre, on attachait quelques **Chapeaux noirs** à l'intérieur des diligences comme talisman pour le voyage. La prochaine fois que vous prendrez le Shuttle, n'oubliez pas votre bouquet de **Plintin**...cela fera le plus bel effet de la mode française ! Ce n'est pas gentil de se moquer des « Grands Bretons », mais il y a un remède à cela, au XVI^e siècle, on croyait en Bretagne que celui qui mettait sous sa semelle gauche du **Plantain mâle** et trois grains de sel devenait invisible : une bonne manière de passer inaperçu ! Sachez, que le plantain présente une action cicatrisante et anti-inflammatoire connue depuis longue date, et une feuille de **Plantousse** pliée en deux vous épargnera bien des souffrances d'une ampoule au pied. Ce n'est pas pour rien que *Plantago* signifie chez les romains « plante qui agit ». Mais, c'est le pouvoir antihistaminique de l'**Herbe aux piqûres** qui est le mieux connu : frotter une feuille de plantain sur une piqûre d'ortie et la douleur s'en ira. La composition basique et l'aucuboside du suc de l'**Herbe au cent coutures** neutralise l'acidité de l'acide formique contenu dans les poils urticant de l'ortie tout en inhibant la dégranulation des mastocytes ; en clair, il ralentit la réaction allergique et la formation des boutons qui grattent, et l'effet placebo fait parfois des miracles chez les enfants ! Pour nos amies les vaches, le **Grénasse** dans les pâtures est réputé pour diminuer l'effet météorisant dû aux légumineuses, et les long épis de graines du **Pain d'oiseau** font le délice des oiseaux en cage car si elles sont ingérées avec suffisamment de liquide, les graines gonflent sans être digérées, ce qui entraîne une défécation plus douce et plus volumineuse. Tout un poème ... Les jeunes épis des **Queues de rat**, quand ils sont encore verts et tendres, peuvent être ajoutés crus aux salades : ils ont un goût qui rappelle la noisette, un goût qui n'a rien à voir avec la banane plantain. Enfin, vous pouvez manger les jeunes feuilles cuites et panées, ça a un goût de champignons et ça, c'est le pied du voyageur !

Pour tous renseignements envoyer un mail à :
botaplus@free.fr

Association Botaplus – Gaël GICQUIAUD –
Bocadève - 35550 Saint-Just

N'oubliez pas de visiter le site Internet :
<http://botaplus.fr>

FOYER D'ANIMATION RURAL

	Tél :06 14 43 44 11 farsaintjust35@yahoo.fr Site internet : www.baladeasaintjust.fr
	<u>Le P'tit Bal des Queniaos : une réussite de partenariat avec l'association « Berteign Galezz » dans le cadre du mois du gallo.</u> Le dimanche après-midi 9 mars, une centaine de personnes a assisté à la salle du far au spectacle de bal traditionnel « Le P'tit Bal des Queniaos ». Ce fut une belle vèprée. Enfants, parents et grands-parents ont pris un réel plaisir à y participer. Il n'y avait même pas besoin de savoir danser : les artistes ont tout expliqué sur place, aussi bien la ronde que la danse en couple ou encore le quadrille. Nous avons un nouveau projet toujours avec avec Berteign Galezz : Un spectacle de Morgane Le Cuff : (chant, harpe et percussions) autour du gallo. Ce spectacle familial aura lieu Le dimanche 12 octobre en après-midi. L'APAR de Saint-Ganton propose un spectacle conte et musique le samedi 15 novembre à 19h à Saint-Ganton intitulé « Les treize caillous » par la Compagnie La mère- La fille. Le FAR est associé à l'organisation de ce spectacle.
	<u>La danse Folk a le vent en poupe !</u> En cette fin d'année scolaire, les ateliers de danses Folk du FAR ne désespèrent pas. Les participants, assidus et motivés, se retrouvent deux fois par mois, le vendredi soir, pour apprendre des danses traditionnelles de diverses régions de France et de l'étranger dans une ambiance chaleureuse et décontractée. A chaque fin de trimestre, une soirée est ouverte au public pour permettre à chacun de découvrir ce nouveau type de danse. Ces soirées sont très appréciées. Elles sont animées par des musiciens sous la forme d'une scène ouverte, et chacun peut apporter un plat ou une boisson à partager afin de se rafraîchir et grignoter entre les danses. Après un tel succès, il est clair que l'atelier sera renouvelé à la rentrée prochaine !
 Four de la Vallée en cours de restauration.	<u>JOURNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE du 20 et 21 septembre 2025</u> Le FAR, le CPIE et Mégalithes et Landes se sont associés pour faire partie des « 50 coups de cœur » de la Région de Bretagne. Le FAR vous propose toujours une animation autour du four à pain. Cette fois ci, retour au Val Hamon chez Olivier et Anne-Françoise avec au programme : -le samedi 20 septembre entre 11h et 12h, démonstration de chauffe d'un four à pain. -le dimanche 21 septembre chauffe du four, cuisson, randonnée patrimoine, dégustation, animations musicales avec des musiciens locaux. La randonnée permettra de voir la haie de palis restaurée par le FAR en 2024 ainsi que le four à pain de la Vallée restauré cette année.
	<u>Restauration de la croix du calvaire du Vieux-Bourg :</u> Sur le cadastre de 1831, ce calvaire est positionné en section C du bourg de l'époque, sur la parcelle n° 1162 nommée la Pâturage du calvaire, qui appartient à M. Guillotin, médecin à Redon. Ce fut par les soins de Louis Girardin, recteur, qu'une mission fut donnée aux paroissiens de St-Just en 1820 et à cette occasion fut érigé le calvaire à l'entrée du bourg. Cette croix en bois, épargnée lors de l'incendie de 1976 mais pas par le temps a été très bien restaurée au printemps 2025 par Patrice Fourrage habitant, du village du Vieux Bourg. Source : AD35 5V 295-2, cahier de la paroisse. <u>Exposition photos de Anne Catherine,</u> photographe qui a exercé sur le Pays de Redon de 1910 à 1927, sera visible à la Maison Mégalithes et Landes de septembre à octobre 2025. Collaboration entre le FAR et Mégalithes et Landes.

Vivez un été Préhistorique à Saint-Just !

Vous habitez Saint-Just, alors vous connaissez forcément l'association Nature & Mégalithes ! Cette association labellisée CPIE vous offre cet été un moment hors du temps, surtout du nôtre, car vous découvrirez la Préhistoire sous un nouvel angle ! Associant, pour petits et grands, des ateliers ludiques et créatifs à des visites, vous pourrez revenir 7 000 ans en arrière. Alors, si vous ne savez pas quoi faire cet été, venez participer à ce voyage dans le temps, pour découvrir un très ancien âge !

A la découverte du site mégalithique de Saint-Just !

Visite du « Seigneur de la Lande »

Allez à la rencontre du Seigneur de la Lande, aussi nommé Château Bû. Un monument mégalithique pas comme les autres, alliant menhirs, dolmen et tumulus ! **Quand ?** Mercredi 30 juillet à 10h30 et mercredi 27 août à 10h30

Soirée contes sur les Landes de Cojoux

Envie de découvrir les menhirs autrement ? Laissez-vous emporter par les contes et légendes à la tombée de la nuit par Paul Maisonneuve et Antoine Barbedet. **Quand ?** Vendredi 25 juillet à 20h (Antoine Barbedet) et vendredi 8 août à 20h (Paul Maisonneuve)

Devenez de vrais Hommes préhistoriques !

Atelier Feu

Quand est apparu le feu ? A quoi servait-il ? Et surtout, comment on l'allumait ? Dites au revoir aux allumettes et bonjour à la marcassite et à la drille ! Découvrez les deux méthodes utilisées par les Hommes préhistoriques pour allumer un feu et réalisez votre propre braise avec la méthode à friction ! **Quand ?** Jeudi 17 juillet à 15h



Atelier Chasse

Êtes-vous prêts à vous initier à la chasse préhistorique ? Découvrez les armes utilisées pour chasser durant la Préhistoire et apprenez le maniement du propulseur et du lancer de sagaies.

Quand ? Jeudi 24 juillet à 15h

Atelier Fouilles

Le temps d'un après-midi, découvrez ce qu'est le vrai métier d'archéologue ! Initiez-vous à cette discipline de passion où s'allie : fouille du sol, analyse spatiale des vestiges, relevés et discussion pour reconstituer un mode de vie préhistorique ! A vos truelles !

Quand ? Jeudi 31 juillet à 15h

Ateliers dès 7 ans. Visites du site dès 5 ans.

Prix : 4 € pour les enfants de moins de 12 ans et les adhérents de l'association,
8€ pour les non-adhérents de plus de 12 ans.

Nous sommes impatients de vous rencontrer lors des animations et visites durant cet été Préhistorique ! Pour découvrir l'agenda complet de toutes les activités, rdv sur le site : <https://cpievaldevilaine.fr>



VAL DE VILAINE

Association nature et mégalithes
10 allée des cerisiers 35550 St Just
02.99.72.69.25
accueil.cpievaldevilaine@orange.fr

AMICALE DES PARENTS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE

L'**Amicale des Parents de l'École Publique** (APEP) est l'association des parents des enfants de Saint-Just, scolarisés à l'école des Colibris de Saint-Ganton.

Une **école publique accessible aux enfants de Saint-Just**, qui accueille tous les enfants de la TPS au CM2 dans un même lieu à l'entrée du bourg de Saint-Ganton.

Un **car de ramassage scolaire** emmène les enfants tous les jours depuis la place de l'église de Saint-Just (plusieurs arrêts sur le trajet), une **cantine** et une **bibliothèque** sont proposées sur place.

Cette année, les élèves de GS, CP, CE et CM sont partis en **classe de mer** à Larmor-plage, près de Lorient, du 30 au 2 avril. Aller-retour en train et hébergés au centre Kerguelen, ils ont pu faire de la pêche à pied, apprendre à observer les oiseaux, visiter la Cité des Moussaillons et la Cité de la Voile... bref, un séjour riche en expériences et en apprentissages que les enfants ont adoré du début à la fin. **Merci** à l'équipe enseignante pour la préparation et la mise en place de ce projet.



De notre côté, l'APEP a continué à faire partie de la vie communale en proposant des animations gratuites et ouvertes à tous les habitants de Saint-Just. Ainsi, pendant les vacances d'hiver et de printemps, nous avons organisé deux **après-midis** à thème à la **médiathèque** en partenariat avec Antoine. Au programme : des histoires, des gâteaux, un film projeté sur grand écran et de très bons moments partagés ensemble !

De plus, le samedi 8 mars, nous avons préparé un **concert** avec deux groupes de musique locaux qui sont venus pour soutenir notre école et ses projets pédagogiques. **Avel Rêve** et **Los Bolos** nous ont fait chanter, danser et en définitive, passer un super moment ensemble à la salle du Far. Merci à eux !



Rendez-vous à la rentrée, le lundi 1er septembre, à 8h30 à l'école pour le **Café des Parents !**

Contact / Renseignements / Inscriptions

Amicale de l'Ecole Publique : 06 48 74 66 91 / aep.stjust@gmail.com

Mme Hervy, directrice, est au bureau chaque mardi. ☎ : 02 99 70 10 98 ou ✉ : ecole.0352844b@ac-rennes.fr

Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr

APEL ET OGECE NOTRE-DAME

Du changement à l'école Notre-Dame !!!

Les parents se sont investis dans l'école cette année. Un grand merci à eux.

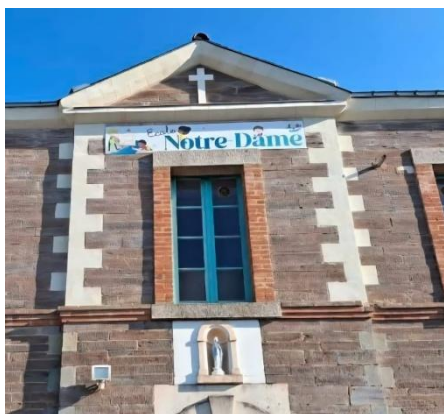
Nouveau portail pour fermer l'accès au pré



Clôture rigide pour sécuriser la pompe à chaleur



Nouveau panneau tout beau pour l'école



Mise en place de structure et bâche pour plus de communication



Rangement optimum dans toutes les pièces



ECOLE NOTRE-DAME

Ça bouge à l'école Notre-Dame !

Classe découverte à Branféré



Animations sur les insectes



Spectacle « Trio Venux »



Permis Internet et piétons en lien avec la gendarmerie



Intervention des clubs de volley et de foot de Pipriac



Beaucoup de sport dans la prairie !



Mais aussi, des ateliers « cuisine », « modelage », ... et un élevage de papillons et de phasmes en classe.

A la fin de l'année scolaire, les enfants ont participé à des sorties et des animations, afin de finir l'année dans la joie et la bonne humeur : animations sur le « Bien manger » et visite à la ferme, rencontres sportives (UGSEL, 500 handballeurs, tournoi Smashy...), Aquarium de Saint-Malo, journée « albums » pour les classes de maternelle ... Une vraie bouffée d'oxygène pour clôturer cette année !!

Clou du spectacle : la kermesse du RPI était de retour à Saint Just le dimanche 22 juin pour terminer l'année.

Et le vendredi 27 juin, nous avons fêté le départ en retraite bien mérité d'Yveline !

Bonnes vacances d'été à tous !



Pour tous renseignements, demandes d'inscriptions, n'hésitez pas à prendre contact auprès de Mme BOUREL Gwenaëlle au 02 99 72 08 60 ou par mail à rpi-saint-melaine@orange.fr

LES CAVALIERS DE LA VALLÉE



L'Association des « Cavaliers de la Vallée », domiciliée à La Vallée, est ravie d'avoir accueilli de nouveaux adhérents pour débiter sa 2^{ème} année.

Le 15 décembre a eu lieu le Concours de Noël. La matinée était consacrée au concours d'équifun (parcours ludique et varié pour tous les âges et tous les niveaux). L'après-midi, les plus confirmés ont pu concourir en Hunter (sauts d'obstacles basés sur le style, et l'entente entre le cavalier et son cheval). Merci à tous les parents et visiteurs pour leur présence et leurs encouragements.



Pendant la pause méridienne, parents et cavaliers se sont affrontés dans des jeux à cheval. Ce fut un moment d'échange et de partage très apprécié par tous.

Enfin, un défilé de poneys sur le thème de Noël ainsi qu'un Secret Santa ont permis de faire régner la magie de Noël sur le Club des « Chevaux de Cojoux ». Merci à Rémi et Bettina pour leur confiance.



Pour terminer ce premier semestre, l'association a mis en place un projet initié par Bettina pour aider les jeunes en recherche d'orientation :

La Journée des Métiers autour du Cheval.

Elle entend souvent les jeunes dire qu'ils veulent travailler avec les chevaux mais sans savoir où ni comment. Elle voulait donc leur proposer tout le panel des métiers possibles, dont certains sont souvent méconnus.

Le dimanche 27 avril, de nombreux professionnels se sont donc regroupés au Club afin de présenter leur métier (avec démonstrations pour certains),

répondre aux questions des jeunes et de leurs familles. Des cavalières avaient réalisé des fiches pour les métiers qui n'ont pas pu être représentés. Et des écoles ont pu proposer leurs formations par le biais de flyers mais aussi sur place. Une après-midi très conviviale et très appréciée.

Le samedi 07 juin, nous avons organisé une sortie au jumping international de La baule avec une vingtaine de participants venu soutenir les cavaliers français.



Suivez-nous sur Facebook
Faites vivre cette page !
Commentez, partagez,
aimez, questionnez...

COMITÉ DES FÊTES

Le 17 janvier 2025, le Comité des fêtes de Saint-Just, non sans joie, a remis un chèque de 3 222.07€ à l'association AFM Téléthon. Sans votre participation, ce don n'aurait pas été possible.



Le 1^{er} Mars 2025, nous avons organisé une soirée spectacle en accueillant le grand artiste **COSTIC**, chanteur imitateur. Cojoux a passé une soirée au son de Céline DION, Madonna, Mylène Farmer etc... pour ravir et émerveiller presque 400 personnes inscrites.



A vos agendas :

Le Comité des Fêtes de Saint-Just organisera sa traditionnelle soirée en faveur de l'AFM Téléthon le samedi 29 novembre 2025. Vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date pour un moment convivial et pour la bonne cause.

Le Comité des fêtes de Saint-Just proposera une nouvelle soirée spectacle à la salle de Cojoux. Pour cette nouvelle année, nous vous proposerons une soirée Cabaret-Repas :

Samedi 24 janvier 2026

Un bon moment, une soirée entre ami(e)s ou encore une idée de cadeau de Noël...

Vous ne voulez pas manquer cet événement, réservez déjà cette date.

Pour les inscriptions, garder l'œil ouvert, toutes les informations seront transmises sur le Facebook : « Saint-Just Comité des fêtes », les journaux, affiches et flyers quelques mois avant.

Vincent YVOIR, président & son bureau.



Pour vous aider dans vos déplacements :

Just'Mobil
06 61 45 02 19

L'association a débuté son activité le 8 avril 2024
et se fait connaître petit à petit.

Comment en bénéficier ?

- En adhérent à l'association pour 5€ par an.
- En appelant le référent pour lui communiquer votre demande : votre destination, votre jour, vos horaires souhaités.

Le référent vous accueillera entre 9h00 et 18h00.

Pour qui ?

Pour toute personne fragilisée dans ses déplacements, de façon ponctuelle ou n'ayant pas de moyen de transport.

Le service est ouvert du lundi au vendredi.



JE N'AI PAS DE MOYEN DE TRANSPORT. J'AI BESOIN D'ALLER :

- Faire mes courses
- À la pharmacie
- Chez le coiffeur
- Voir les amis, la famille

J'AI UN VÉHICULE, UN PERMIS DE CONDUIRE. JE SOUHAITE :

- Donner du temps
- Créer du lien
- Accompagner
- Rendre service

Je deviens conducteur bénévole !

JE N'AI PAS DE MOYEN DE TRANSPORT. J'AI BESOIN D'ALLER :

Je deviens conducteur bénévole !

Contacter un référent : 06 61 45 02 19

ST JUST (35)

Crédit Mutuel de Bretagne CLIC 100% vertueux 100% engagé



Une association type loi 1901

L'Association JUST'Mobil est créée le 3 janvier 2024. Elle met en place une aide aux déplacements occasionnels et est destinée aux habitants de la Commune de St Just (35).

Les bénéficiaires

Elle s'adresse à des personnes en situation précaire ou dans une démarche de retour à l'emploi, ne disposant pas de moyen de locomotion, ou pas en plus de permis de conduire. La démarche peut concerner un déplacement pour un rendez-vous médical (non pris en charge par les diverses assurances), un rendez-vous pour l'emploi, mais aussi passer à la pharmacie, faire les courses, ou rendre visite à des proches.

Le fonctionnement

Le conducteur est bénévole, une personne solidaire qui désire donner un peu de son temps et développer son lien social sur le territoire. Les bénéficiaires et les conducteurs bénévoles adhèrent à l'association par une cotisation annuelle.

Un service complémentaire, non concurrentiel des autres modes de transports.

ST JUST (35)

06 61 45 02 19
justmobil35@laposte.net
<https://justmobil35.wixsite.com/just-mobil>

Pourquoi ?

- Pour rendre visite à de la famille, à des ami(e)s, ...
- Pour un rendez-vous médical non pris en charge par la caisse d'assurance maladie.
- Pour aller faire les courses, aller à la pharmacie.
- Pour des démarches administratives, recherche d'emploi, ...

À ce jour, nous avons effectué divers types de services :

- Visite d'un proche à l'EPHAD, à l'hôpital, ...
- Faire des courses, aller à la pharmacie, ...
- Se rendre à des RDV médicaux à Pipriac, Redon, Rennes, ...
- Visite à de la famille ou des amis, ...

Comment ça marche ?

Vous participerez au défraiement du conducteur bénévole à hauteur de 0,40€ par kilomètre effectué, soit 6€ pour 15 kilomètres (aller-retour Saint Just-Pipriac environ, suivant le lieu de départ).

Seulement 0,10€ par kilomètre effectué reviennent à l'association pour l'aider dans son fonctionnement : payer l'assurance, le téléphone, ...

Alors, si vous souhaitez nous aider, nous acceptons volontiers les dons !

Just'Mobil

MÉGALITHES'STORM

Section palets

Le club compte aujourd'hui 25 membres qui viennent s'entraîner tous les 15 jours au local du FAR de septembre à mars. Je profite de cet article pour remercier la municipalité d'avoir supprimé une cloison dans le local ce qui permet d'agrandir l'espace de jeu, nous passons ainsi de 3 à 6 planches.

Nous sommes donc en capacité d'accueillir de nouveaux adhérents.

Nous avons toujours 2 équipes engagées dans le championnat inter clubs qui sont cette saison au plus haut niveau en première division, l'équipe 1 jouera le podium sur les 2 dernières journées tandis que l'équipe 2 jouera son maintien parmi l'élite pour sa première saison à ce niveau.

Notre concours annuel se déroulera le samedi 12 juillet au stade de cojoux, celui-ci est ouvert à tous.

Section pétanque

Deuxième année d'existence pour notre section pétanque, et depuis sa création une quinzaine d'adhérents se retrouvent une à deux fois par semaine, les jeudis et samedis à partir de 14h, au boulodrome du terrain des sports.

Après une année à sillonner les 4 terrains, force est de constater que les progrès réalisés par nos boulistes sont conséquents.

Vous voulez pratiquer une activité sportive conviviale, accessible à tous quel que soit votre niveau alliant technicité et précision venez nous rejoindre !

Le montant de la cotisation reste inchangé: 15€

Un grand merci aux pétanqueurs pour leur participation, leur aide lors du repas organisé par notre association le 5 avril dernier.

Si vous souhaitez plus de renseignements, n'hésitez pas, contactez Patrice MARCADÉ au 06 32 70 23 42.

Je vous souhaite à tous un très bel été et de très bonnes vacances.

Jean Michel DALLÉRAC et les membres du bureau

TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2024/2025 est terminée !

Un grand merci à Alexandre notre animateur sportif pour cette nouvelle année sportive et bravo à nos joueuses et joueurs pour leur assiduité et les progrès réalisés.

Nous vous rappelons la possibilité d'adhérer au club, permettant ainsi d'accéder gratuitement aux infrastructures de la commune (cours extérieur et intérieur) pour la modique somme de 15 euros pour l'année sportive (1er septembre au 31 août).

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au court extérieur aux licenciés du club, une boîte à clefs électronique a été mise en place par la commune.

Celle-ci est implantée à l'intérieur du local sécurité situé à gauche de l'entrée de la salle des sports.

Pour réserver votre court, il suffira de m'envoyer un sms et me communiquer vos horaires.

En retour, vous recevrez un code PIN (utilisable une seule fois pendant le créneau de réservation).

Muni de ce code, et une fois le boîtier déverrouillé, vous pourrez accéder aux différentes clefs (court extérieur, sas et court intérieur)

Si votre enfant souhaite pratiquer le tennis, n'hésitez pas à nous contacter le plus tôt possible afin d'organiser au mieux la prochaine saison.

Patrice MARCADÉ, Président :

☎ 06 32 70 23 42

@ tcsaintjust35550@gmail.com

Bonnes vacances à tous, et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux

VERT EMERAUDE



11 Parsac 35550 St Just
☎: 02 99 72 01 48
@: jacky.ripoche@orange.fr

Cours collectifs de Yoga :

L'association « Vert Émeraude » reprend ses cours de Yoga à partir de la mi-septembre :

- Le mardi après-midi de 14h30 à 16h
- Le jeudi en soirée de 18h30 à 20h.

Au programme :



Détente, respiration, étirements, assouplissements, renforcement musculaire et postural mais aussi relaxation profonde, lâchers-prise et voyages intérieurs.

Quel que soit votre âge ou votre condition physique, les séances sont prévues pour être simples, accessibles à tous et toutes, bénéfiques et ressourçantes, que ce soit au niveau physique, émotionnel, énergétique ou mental.

Ces séances sont adaptées et accessibles à tous les niveaux, y compris bien sûr aux débutants et débutantes.

Si l'un des horaires proposés vous intéressent n'hésitez pas à nous appeler au n° ci-dessus, à nous envoyer un mail ou à consulter le site : soufflesdevies.jimdofree.com

☛ **La rentrée d'automne aura lieu à partir du mardi 16 septembre 2025, dans notre salle de Parsac.**

Très sincèrement, Jacky Ripoché, président et animateur.

COLLECTIF D'HABITANTS STOP TARANIS DE SAINT-JUST

A l'automne 2024, une filiale d'un groupe canadien qui répond au nom de Breizh Ressources, a déposé trois demandes de permis exclusif de Recherche Minière (PERM) sur le Massif Armoricaïn, dont « TARANIS » qui concerne 20 communes (360 km²). Saint-Just fait parti de ces 20 communes.

A l'appel du collectif STOP-TARANIS, qui regroupe déjà des habitants de toute la zone, soucieux de la préservation de leur qualité de vie, quelques habitants de Saint-Just ont décidé de se mobiliser.

Notre but : informer les habitants sur ce projet et ses conséquences au long terme et leur permettre de développer leur avis sur ce projet en toute connaissance de cause.

Pour ce faire, nous avons tracté sur l'ensemble de la commune, avons organisé une première réunion publique qui a eu lieu le 6 juin 2025 dans la salle de la mairie et qui a rassemblé une cinquantaine de personnes et nous avons tenu un stand sur le marché des créateurs du 15 juin. Le bilan de ces actions, c'est que beaucoup de gens se montrent intéressés par le sujet mais ne se rendent pas encore forcément compte des impacts.

Une mine, au-delà d'une défiguration du paysage, c'est :

-Une consommation d'eau excessive (égal à la consommation d'eau de tout Redon agglomération) alors que nous sommes aujourd'hui en alerte sécheresse

- Une pollution au long terme des cours d'eau et des nappes phréatiques (mercure, cadmium, etc)
- Des fosses de stockage des boues contaminées (métaux lourds, produit chimique)
- L'augmentation des taux de cancer, l'interdiction de faire son potager
- Une perte de la valeur du foncier de 20 à 40 %.

L'état doit rendre sa décision sur ce PERM d'ici la fin du mois d'octobre. De son côté, le 13 mars 2025, le conseil municipal « s'est opposé à tout prélèvement et toute opération d'exploration sur les parcelles communales de Saint Just. Quant aux propriétaires privés, ils seront libres d'accepter ou pas des investigations sur leurs terrains. » Il est donc important pour chacun (propriétaire, locataire, exploitant, etc) de renvoyer les formulaires de refus que vous pouvez trouver sur le site <https://www.stop-taranis.org/>

Cette lutte s'inscrit dans le long terme. En effet, s'il est accepté, le permis d'exploration demandé sera valable pour une durée de 5 ans renouvelable 2 fois. Les actions déjà menées ne sont certainement que les premières d'une longue série. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse mail stop-taranis-saint-just@proton.me si vous avez besoin d'information ou si vous voulez nous rejoindre.

Le collectif d'habitants Stop-Taranis de Saint-Just

CLASSE 5

SAMEDI 4 OCTOBRE / SAINT JUST

Salle de cojoux

PROGRAMME

10h30 > Messe

11h30 > Photos des classes (13€ - Prévoir l'APPOINT)

12h00 > Repas à la salle de cojoux

19h00 > Repas / foodtruck galette

REPAS

MIDI ADULTES

Kir pétillant

Filet de Lieu au beurre
blanc

Cuisse de canette forestière
accompagné de gratin
dauphinois et tomate
provençale

Fromage et Dessert

Café

Boissons comprises

*** 35 €**

MIDI ENFANTS (- 12 ans)

Jus de fruit

Toast

Escalope de poulet

Poêlée de légumes

Dessert

*** 15 €**

SOIR ADULTES

2 galettes + crêpes

*** 15 €**

SOIR ENFANTS

1 galette + 1 crêpe

*** 10 €**

(buvette payante)

Règlement avec coupon (à valider lors du règlement)

Réponse souhaitée avant le 6 Septembre 2025

NOM : PRENOM :

	Journée complète	Repas du Midi	Repas du Soir	Total en €
Adulte	x50=.....	x35=.....	x15=.....	
Enfant (- 12 ans)	x25=.....	x15=.....	x10=.....	
Nombre total de repas				

Renseignements auprès de : Bertrand (06 70 51 82 67) - Claude (06 69 74 40 65)

Retourner ce coupon avec le règlement par chèque à l'ordre de **G S Y St JUST** - avant le 06 Septembre 2025
(dans les commerces de Saint JUST ou à la Mairie)

**CONCOURS
PHOTOS
2025**

